

66813, Alpes-Maritimes = 1926.

Jullien

2^e section

Élections Sénatoriales du 18 Avril 1926

François ARAGO

Ministre Plénipotentiaire

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

Ancien Vice-Président de la Chambre des Députés

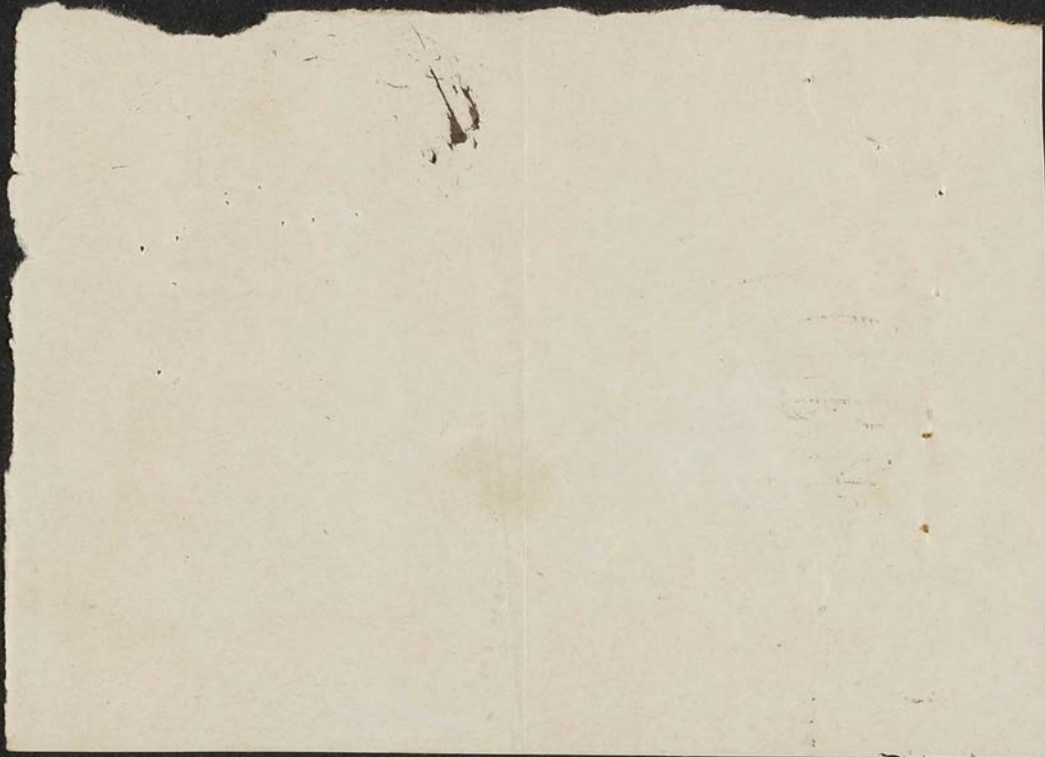
Handwritten signature

Abuloy

F. Pelonyue

A. J. Louis

Reevey



3^d section.

3^e section

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Election Sénatoriale du 18 Avril 1926

Eugène CHARABOT

INDUSTRIEL

Membre de l'Académie d'Agriculture

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

Officier de la Légion d'Honneur

J. Durand
St. Henry

JA

J. Magnin
Hein

Henry

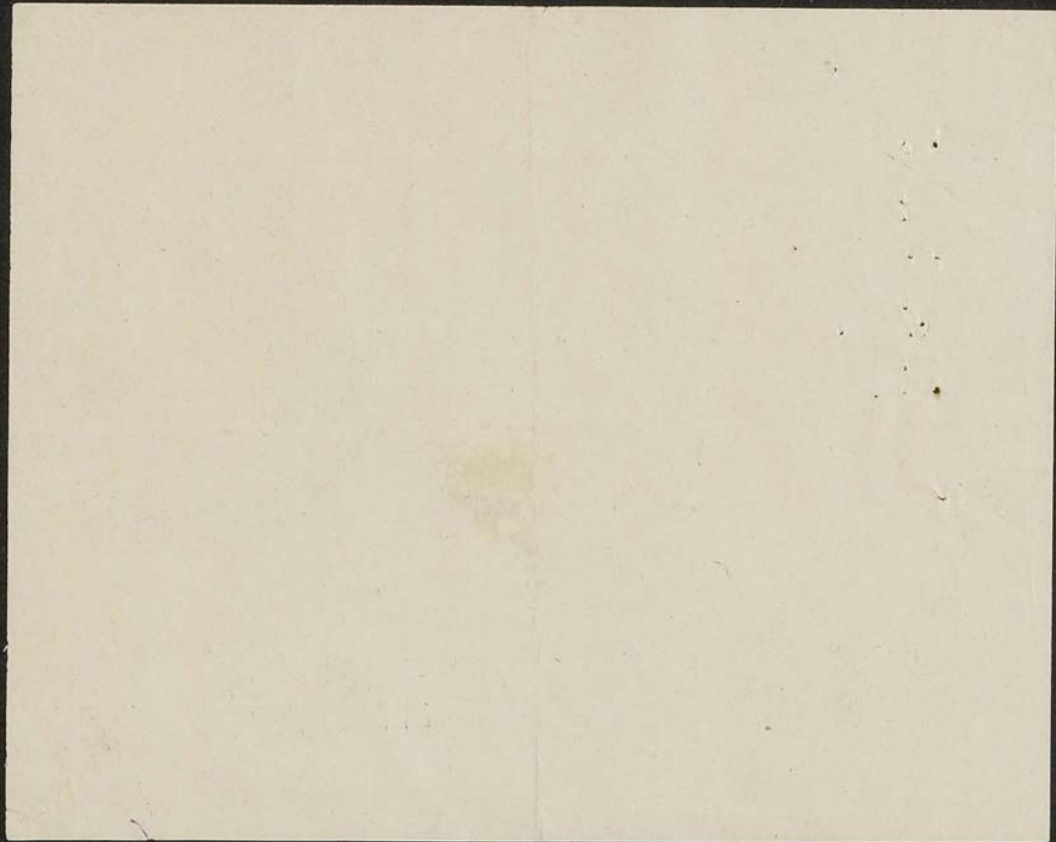
Albion F Jones

F Palmyra

F Devoe



1st section



Elections Senatoriales du 18 Avril 1926

~~2^e session~~

Arrighi

Prisonnier Politique

a

Barberousse

Alger

enveloppe contenant plusieurs bulletins
à des noms différents

République Française

Section



Elections Sénatoriales du 18 Avril 1926

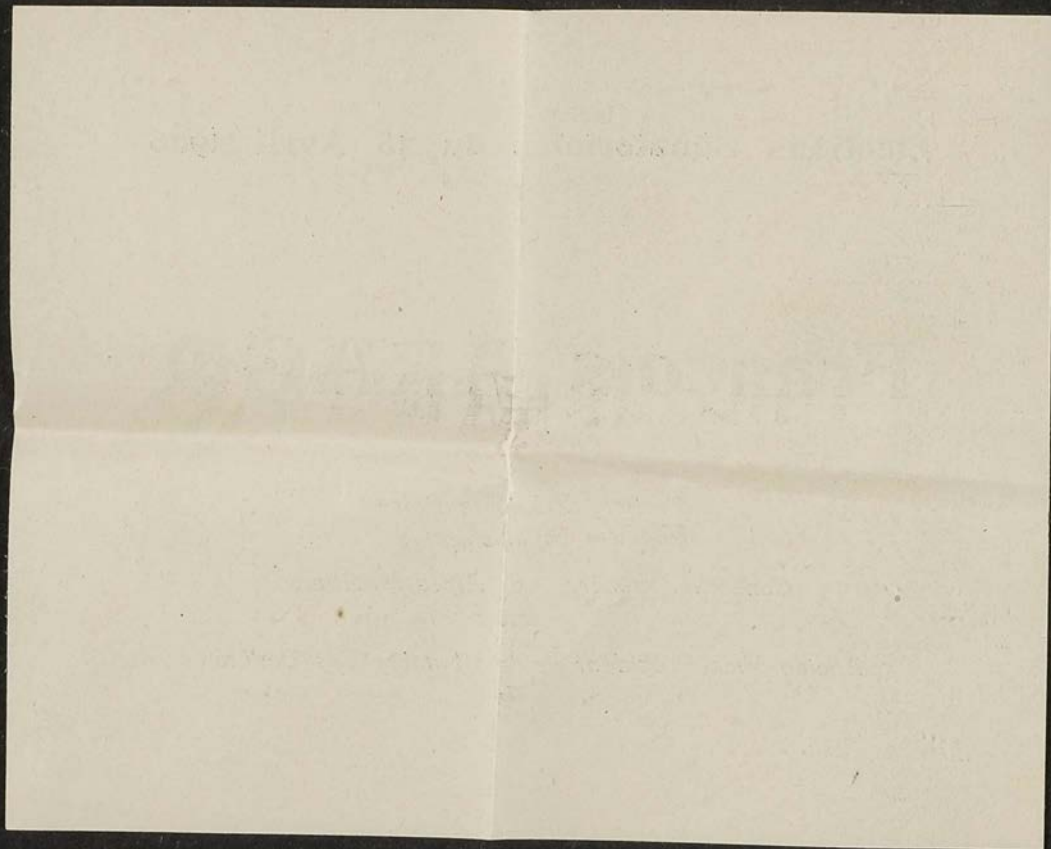
Assola

François ARAGO

Ministre Plénipotentiaire

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

Ancien Vice-Président de la Chambre des Députés



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Election Sénatoriale du 18 Avril 1926

Eugène CHARABOT

INDUSTRIEL

*Membre de l'Académie d'Agriculture
Conseiller Général des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

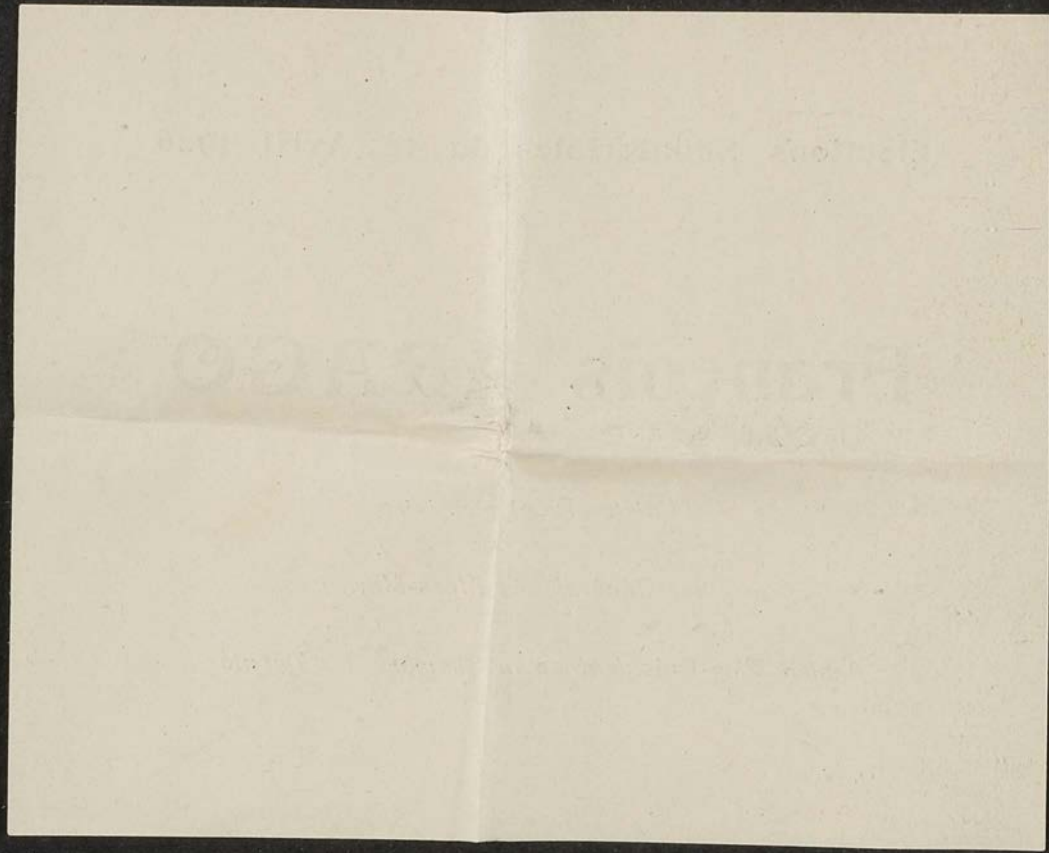
Elections Sénatoriales du 18 Avril 1926

François ARAGO

Ministre Plénipotentiaire

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

Ancien Vice-Président de la Chambre des Députés



Elections Sénatoriales du 18 Avril 1926

François ARAGO

Ministre Plénipotentiaire

Conseiller Général des Alpes-Maritimes

Ancien Vice-Président de la Chambre des Députés

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

FRANCIS AND JOYCE

FRANCIS AND JOYCE

FRANCIS AND JOYCE

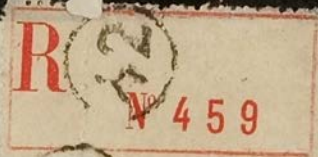
FRANCIS AND JOYCE

SÉNAT



Monsieur Sabateri
Sénateur

Président du 2^e Bureau



Electio
Après l'ind

le ouvrier le Président du Sénat,
Palais du Luxembourg
Paris.

Très Urgent

SÉNAT

Secrétaire Général
de la
Présidence

République Française

Monsieur le Président du 3^{ème} Bureau
du Sénat (M. Fournier)
Local du 3^{ème} Bureau 15^{ème} chemin

R

MILANO
(Raccomandate)
699



ARRIVÉE
LE 29 AVRIL 1926



Monsieur de Selves
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
Paris



M. H. H. / St. Carago

16 av. de la République Paris



SÉNAT

République Française

Secrétariat Général
de la

Paris, le 26 Avril 1926

Présidence

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre
sous ce pli la Dépêche ci-jointe de
M. François Brago, ancien Député, parvenue
ce matin d'Italie à M. le Président
du Sénat et qui en conformité de l'article
8 du Règlement doit être envoyée au
3^e Bureau que vous présidez.

Cette pièce, avec le procès-verbal
de l'élection du 18 Avril, doit être
"soumis d'abord à l'examen de (Commissions
de trois membres formées dans chaque Bureau
par la voie du sort.)"

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

l'expression très respectueuse
de mes sentiments tout dévoués

Leut Baron Krumm

SÉNAT

République Française

Secrétariat Général
de la
Questure

Paris, le 192

Le 28 Avril - à 2^h 45, M. M.
Mauger et Mel Leprieu, sénateurs,
membres de la sous-commission
- du 3^e Bureau (Juvine 1925) - chargés
de l'examen de l'élection sénatorial
-ariale de Reps. Maritimes,
ont décidé de renvoyer à une
date ultérieure leur rapport
devant le 3^e Bureau - aus-
suis s'apprécier - & leur
tardive ne permettant pas
une convocation utile du 3^e
Bureau.

3

30-5-26

Monsieur le Secrétaire Général
En réponse à votre
lettre en date du 28 mai, rela-
tive à l'élection des N. Maritimes,
j'ai l'honneur de vous faire
connaître, que ~~mon~~ mon état
de santé, il me sera impossible
d'assister à la séance de la
Commission.

Agnez mes bien dévoués
sentiments.

Gomoy

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

TELEGRAMME

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

MONSIEUR DE SELVES PRESIDENT
DU SENAT PALAIS DU LUXEMBOURG

PARIS =

06 13977

LE PORT EST GRATUIT. Le facteur doit délivrer un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

À DÉCHIRER

Le nombre
de mots
de dépôt est



vue par la voie

Indications de service.

28

NOMBRE
TS.

DATE.

HEURE
DE DÉPÔT.

(2 feuilles)

INDICATIONS DE SERVICE.

PALLANZA 438 119 25 16H10
POUR RAISON DE SANTE NE POURRAI ETRE PARIS AVANT MERCREDI MAIS
J ELEVE PROTESTATION FORMELLE CONTRE ELECTION 18 AVRIL ALPES
MARITIMES MONSIEUR CHARABOT JE DEMANDE ENQUETE EN EFFET
DISTRIBUTION SOMMES CONSIDERABLES SURTOUT DANS NUIT PRECEDENT
SCRUTIN EN OUTRE PRESSION OFFICIELLE SEXERCANT AVEC ACTIVITE
ET AUDACE PARTICULIERES PREFET CONVOQUANT DEPUIS VINGT JOURS A
SON CABINET TRES GRAND NOMBRE DE MAIRES DELEGUES SENATORIAUX
ET LE MATIN ENCORE DU 18 AVRIL ENUMRANT LES TITRES DE CHACUN

Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.

D..... = Urgent.
AR..... = Remettre contre reçu.
PC..... = Accusé de réception.
RP..... = Réponse payée.
TC..... = Télégramme collationné.
MP..... = Remettre en mains propres.

XPx... = Exprès payé.
NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
OUVERT = Remettre ouvert.

Indications de service.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)



PALLANZA 438 119 25 16 10

NOBRE TS.	DATE.	HEURE DE DEPOT.	INDICATIONS DE SERVICE.
			(2 feuilles)

POUR RAISON DE SANTE NE POURRAI ETRE A PARIS AVANT MERCREDI MAIS
 J ELEVE PROTESTATION FORMELLE CONTRE ELECTION 18 AVRIL ALPES
 MARITIMES MONSIEUR CHARABOT JE DEMANDE ENQUETE EN EFFET
 DISTRIBUTION SOMMES CONSIDERABLES SURTOUT DANS NUIT PRECEDENT
 SCRUTIN EN OUTRE PRESSION OFFICIELLE SE EXERCANT AVEC ACTIVITE
 ET AUDACE PARTICULIERES PREFET CONVOQUANT DEPUIS VINGT JOURS A
 SON CABINET TRES GRAND NOMBRE DE MAIRES DELEGUES SENATORIAUX
 ET LE MATIN ENCORE DU 18 AVRIL ENUMRANT LES TITRES DE CHACUN

Signification des principales indications éventuelles
pouvant figurer en tête de l'adresse.

... = Regent.
... = Remettre contre rem.
XP... = Expres payé.

''''''''''''''''''''''''''''''''

MILAN, 27 Avril 1926.

C O P I E.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, de Fallauza, le 25 avril, un télégramme dont je crois devoir reproduire ci-après le texte :

" Président Sénat "

" Palais du Luxembourg. PARIS.

"Pour raison de santé, ne pourrai être Paris avant mercredi, mais j'élève protestation formelle contre Election 18 avril, Alpes-Maritimes, M. CHARABOT. Je demande enquête.

"En effet, distribution sommes considérables, surtout dans nuit précédant scrutin. En outre, pression officielle s'exerçant avec activité et audace particulières. Préfet convoquant depuis 10 jours à son Cabinet très grand nombre de maires délégués sénatoriaux et le matin encore du 18 avril, énumérant les titres de chacun des deux candidats, et concluant ainsi : " Vos préférences doivent porter sur M. CHARABOT".
"Donc, si je proteste, c'est pour une double raison de moralité publique et de moralité politique.

"Lettre suit. Dossier suivra".

" Signé : FRANÇOIS ARAGO. "

L'élection de M. CHARABOT est due à deux causes : distribution d'argent aux délégués; pression officielle.

Moralité publique.

Le collège sénatorial des Alpes-Maritimes se compose de 437 délégués - 374 nommés par les Conseils municipaux; 63 élus de droit (Conseillers généraux; Conseillers d'arrondissement).

A Nice, deux journaux quotidiens soutiennent M. CHARABOT, et, pour le soutenir, attaquent violemment son adversaire.- En outre, une dizaine de feuilles, connues pour leurs violences outrancières et leurs injures, la plupart naissant à la veille de toute période électorale - législative, sénatoriale ou municipale - et disparaissant après l'Election, sont à la solde de M. CHARABOT.

De mon côté, un journal quotidien, le plus ancien, le plus répandu du Département mène une campagne sobre, dégagée de toute attaque personnelle, plaçant le débat, comme il convenait, sur le seul terrain politique. En outre, un journal

plus particulièrement électoral (2 numéros seulement ou 3) répondant sur le ton le plus courtois aux attaques personnelles de l'adversaire.

Les pointages les plus serrés - (il faut se rappeler qu'il y a seulement 437 électeurs,) - attestaient une semaine avant le 18 avril que je serais élu, sans aucun doute possible. Adversaires et amis étaient sur ce point d'accord. Les amis de M. CHARABOT me donnaient 10 à 15 voix de majorité absolue; (c'était aussi le pronostic, paraît-il, de la Préfecture.)

Mes amis m'attribuaient, au minimum, de 25 à 30 voix de majorité absolue.

A tout prix - et l'expression est juste - il fallait avoir raison d'un adversaire dont le succès s'affermissait chaque jour.

C'est alors que commence la campagne d'argent et que redouble l'ardeur préfectorale.

Malgré tout, vers le 15 avril, le camp adverse prend peur de plus en plus.

C'est que les manifestations de sympathie pour ma candidature se multiplient:

Les délégués de la Ville de Nièze (22 délégués sur 24) votent une motion chaleureuse, véritable appel en ma faveur, (15 avril).

La ville de Beusoleil fait une motion semblable - 9 délégués-unanimes.

On savait que 19 ou 20 conseillers généraux sur 30 soutenaient ma candidature; on savait que le canton de Villefranche, que je représente à l'Assemblée départementale, était pour moi dans son immense majorité (19 délégués sur 22.)

Que faire ? User des grands moyens. On n'hésite pas.

Toutes les promesses d'argent antérieures, la distribution d'argent déjà faite à grand nombre de délégués ne suffisent pas à assurer le succès. - Eh bien ! on ajoutera un million, s'il le faut. Il paraît que cela a été nécessaire - du vendredi 16 au dimanche matin (compris) 18 avril, jour de l'Élection. L'Enquête que je sollicite le déterminerait très aisément.

Dès le vendredi 16, des bruits singuliers, graves, couraient la ville. M. X, dont on savait le vote certain pour M. ARAGO, semblait plus froid. Il évitait de se montrer - M. Z. Pareillement M. Y aussi. (L'enquête connaîtrait vite ces noms et vérifierait facilement.)

Un vent de trahison souffle sur la ville - trahison de quelques-uns susceptibles d'entraîner certains autres ignorant la trahison, croyant à un changement d'opinion, - désintéressés -

Aussi, X, Z, Y, c'est très cher. Celui-ci, dit-on, 16.000; celui-là 10.000 -

L'Enquête le saurait et saurait aussi si les chiffres de 8.000 francs, de 5.000 francs qu'on affirme exacte pour un délégué

le sont en réalité. Combien auraient reçu l'une de ces sommes ou une autre ?

Il fallait en 24 heures, détourner de moi 80 délégués, même moins. Pour être élu, il m'a manqué 55 voix.

Dès le vendredi soir, mais surtout le samedi dans l'après-midi, arrivaient les délégués des régions éloignées de Nice.

Les hôtels où ils sont logés sont gardés à vue, visités la nuit.

Les délégués sont emmenés à des ripailles variées jusqu'à 1^h heure de l'ouverture du scrutin.

On les conduit jusqu'à la salle de vote; on les surveille jusque dans l'isoir, mal garantis des regards - intéressés.

Aussi bien, dans cette salle de vote, y pénétrer qui veut.

Pendant le vote, on sent bien qu'ils s'est passé quelque chose d'extraordinaire. On respire une atmosphère malsaine.

On voit passer, gênés des "partisans" de la veille, se cachant, disparaissant sitôt après leur bulletin déposé dans l'urne. - Les rumeurs qui emplissaient la ville étaient donc fondées ! - Pendant le dépouillement, chez mes amis, de la stupeur..... (c'était donc vrai !) - Chez mes adversaires, une joie indécente (le coup avait réussi !).

Dans la journée du 18, les langues se déliaient. On citait des noms. On se vantait d'avoir gagné celui-ci, pris celui-là, et tel autre aussi à la bonne cause. On chuchotait les sommes reçues....

Imprudence ? Mais non ! pensait-on, le succès n'allait-il pas tout laver, assurer l'impunité ?

Sur cette immense ardoise, où l'on se plaisait, pour ainsi dire, à inscrire toutes les distributions d'argent des dernières 48 heures, on aurait vite fait de passer l'éponge ! -

Mais l'Enquête remettrait gens et choses à leur place en faisant oeuvre de moralité publique et en affranchissant une fois pour toute le département des Alpes-Maritimes, à la population si saine, si ~~honnête~~ honnête, si laborieuse, de certaines moeurs politiques abominables, visant quelques douzaines de malheureux qu'il vaut mieux ne pas qualifier.

Parmi ceux-là, quelques-uns même ne sont-ils pas, sous un certain point de vue, ~~encore~~ presque excusables ? Ils se sont laissé séduire par les envoyés du candidat qui avaient, à leurs yeux, le prestige du candidat soutenu par le Gouvernement, au moins par le Préfet.

Quoi qu'il en soit, j'ai hâte d'observer que, s'il s'est rencontré quelques douzaines de malheureux de cette sorte, l'enquête établirait que nombreux sont les délégués qui ont repoussé avec indignation les offres ou les insinuations, ~~et~~

Candidature officielle.

L'action du Préfet s'est exercée au grand jour. C'est bien simple, un peu primaire, mais absolument net~~te~~.

M. BENEDETTI a ^(neulohé)commencé son travail le 2 avril.

Il a mandé à la Préfecture 5 délégués parmi lesquels les 4 Maires des 4 communes suivantes : Aspremont, Utelle, Colomars, Tourette - Levens - et un délégué de la Trinité-Victor.

Ces délégués étaient appelés, chacun séparément "pour affaire personnelle" vous concernant, dit la lettre de convocation. Ils étaient appelés chacun séparément, mais dans la même heure, si bien qu'en sortant du Cabinet du Préfet, celui qui venait d'être reçu racontait, - stupéfait - à ceux qui attendaient leur tour, ce qui s'était passé - aucun mystère ! -

Donc, l'un après l'autre, le délégué est introduit auprès du Préfet et celui-ci tient à chacun à peu près ce langage : "Pour me renseigner sur l'état d'opinion à la veille de l'élection sénatoriale du 18 avril, j'ai pensé que le mieux était de vous demander votre sentiment personnel, et, sans attendre la réponse, il continue :

" Quant à moi, je serais un ingrat si je disais du mal de M. ARAGO, mais il faut reconnaître que le parti auquel il appartient n'existe plus. Dans ces conditions, il n'y a pas à hésiter; il faut aller au candidat nouveau, le seul capable de rendre des services, d'être utile au département : c'est M. CHARABOT."

Ainsi parlait un Préfet de la République, renouvelant sans adresse mais avec précision, les procédés de l'Empire.

Inaugurées le 2 avril, les réceptions de M. BENEDETTI ont continué ~~même-~~ jusqu'au matin même du scrutin.

Secrétaire général, employés de tous ordres, à la Préfecture, tous, ou presque tous, ont travaillé de leur mieux, comme leurs Chefs, au grand jour, au succès de M. CHARABOT.

L'arrondissement de PUGET-THENIERS a été, pendant des semaines, visité et revisité, commune par commune, en automobile, par le Secrétaire de la Sous-Préfecture, faisant une campagne effrénée de M- pour M. CHARABOT, usant auprès des Maires de la montagne, de toute l'influence que peut avoir prise sur eux un fonctionnaire de cet ordre, à Puget-Théniers, depuis de longues années.

Je ne veux pas citer de plus nombreux faits de pression de la part des agents du Gouvernement.

Toutes les preuves de ce que j'ai avancé dans cette lettre sont aisées à recueillir.

Je le répète : seule, l'enquête sur l'élection du 18 avril pourrait, en vérifiant, avec sa haute impartialité, sa haute autorité, les faits allégués, faire oeuvre, et de moralité publique et de moralité politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus respectueuse considération.

Signé : FRANÇOIS ARAGO.

L'état de ma santé ne me permet pas de rentrer à Paris avant jeudi 29.

Paris 25 Mai 1926
56 AVENUE DU BOIS DE BOULOGNE

Monsieur le Président

J'ai eu l'honneur de
vous adresser, le 25 avril,
un télégramme protestant
contre l'élection sénatoriale
du 18 avril dans le Calva-
dois, et, le 28, une
lettre précisant et développant
les raisons de ma protestation.

Une fois, il est écoulé
l'heure de Monsieur le Président du Sénat.

pendant lequel une crise
redoutable s'est développée
menaçant l'existence même
du pays, et qui ne peut être
résolue que par le calme,
l'union, la trêve des partis,
capable de ramener la confiance
au - dedans, comme au - dehors.

Dans ces conditions, je ne veux
pas risquer de faire renaitre
dans le département que j'ai
représenté pendant plus de 22 ans,
au Parlement, et où je
demeure conseiller général,

une agitation politique
contraire à l'intérêt
supérieur: je ne maintiens
pas la demande d'enquête
que j'avais formulée.

Veuillez agréer,
Messieurs le Président,
l'assurance de ma plus
respectueuse considération

François Arago



Milan

27 avril 1926

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de
vous adresser, de Fallouza, le
25 avril, un télégramme dont
je vous dois reproduire
ci-après le texte :

.. Président Sénat Falcis du Luxembourg
Paris

Pour raison de santé, ne pourrai
être Paris avant mercredi, mais
j'éleve protestation formelle
contre l'élection 18 avril Alpa-Barikins,

M. Charabot. Je demande enquête.
En effet, distributions, sommes,
considérables, surtout dans nuit
précédant scrutin. En outre,
pression officielle n'écitant son
activité et audace particulières.
Préfet convoquant depuis 20 jours
à son cabinet très-grand
nombre de maires, Délégués Sociaux
et le mafia encore du 18 avril,
énumérant les faits de chacun des
deux candidats, et concluant
ainsi: «La vos préférences doivent
porter sur M. Charabot.» Donc
si je proteste, c'est pour une

double notion de moralité
publique et de moralité politique. #
Lettre suit. Donner suite !!
(Sipri) François Arago.

L'éllection de M. Charabot
est due à deux causes :

distribution d'argent aux délégués;
pression officielle.

Moralité publique

Le collège sénatorial des
Alpes-Maritimes se compose de
437 délégués — 374 nommés par
les conseils municipaux; 63 élus
de droit (Cem. sénateur; Cem. d'arrondissement)

À Nice, deux journaux quotidiens
soutiennent M. Charabot, et, pour
le soutenir, attaquent violemment
son adversaire. — En outre, une
dizaine de feuilles, comme pour
leur violence outrancière et leurs
injures, la plupart naissant à la
veille de toute période électorale
— législative, sénatoriale ou municipale —
et disparaissant après l'élection,
sont à la solde de M. Charabot.

De mon côté, un journal quotidien,
le plus ancien, le plus répandu
du Département mène une campagne
sobre, dégagée de toute allégeance personnelle,
plaçant le débat, comme il convenait,
sur le seul terrain politique. — En
outre, un journal plus particulièrement

électoral (2 n^{os} seulement ou 3)
répondant sur le ton le plus courtois
aux attaques personnelles de
l'adversaire.

Les pointages, les plus serrés
- (il faut se rappeler qu'il y a
seulement 437 électeurs) -
attestaient une semaine avant
le 18 avril que je serais élu, sans
aucun doute possible. Adversaires
et amis étaient sur ce point
d'accord. Les amis de M. Charabot
me donnaient 10 à 15 voix de majorité
absolue; (c'était aussi le pronostic, parait-il,
de la Préfecture).
Mes amis m'attribuaient, au

minimum, de 27 à 30 voix de
majorité absolue.

Ce tout pris - et l'expérience
est juste - il fallait avoir raison
d'un adversaire dont le succès
s'affermait chaque jour.

C'est alors que commença la
campagne d'argent et que redoubla
l'ardeur préfectorale.

Malgré tout, vers le 15 avril, le
camp adverse prend peur de plus en
plus.

C'est que les manifestations
de sympathie pour ma candidature
se multiplient.

Les délégués de la ville de Nice
(22 délégués sur 24) votent une

motion chaleureuse, véritable
appel en ma faveur (19 avis),
La ville de Beauvoisin fait une
motion semblable - 9 Députés -
unanime. On savait que 19 ou 20
conseillers généraux sur 30 soutiendraient
ma candidature; on savait que le
canton de Villefranche me le représenterait
à l'assemblée départementale et tout pour
moi dans son immense majorité

(19 Députés sur 22)

Que faire? user des grands
moyens - On n'est riche pas.

Voilà, le premier D'argent
autonome, la distribution D'argent
dépense faite à grand nombre de députés

ne suffiront pas à assurer
le succès? - Eh bien? on ajoutera
un million, si il le faut. Il paraît
que cela a été noté - Le
vendredi 16 au dimanche matin
(compté) 18 avril, jour de l'Élection.

S'Inquiète que je sollicite le
détournement très certainement

Dès le vendredi 16, des bruits
d'insurrection, graves, couraient la
ville. M X dont on savait le vote
certain pour M. Arago semblait
plus froid. Il évitait de se montrer -
M Z par conséquent; M Y aussi.

(S'Inquiète connaît par vite ces
noms et vérifierait facilement.)

M. Vaut de Robinson soufflé sur

la ville - Habitant de presque - un
susceptible d'instaurer certains autres,
ignorant la trahison, croyant à un
changement d'opinion, - de bien intéressé! -

Aussi, X. Z. Y, c'est très cher.
celui-ci, dit-on, 16 000 +; celui-là
10 000 + -

L'importance la sauvegarde
et sauvegarder si les chiffres de
8000+, de savoir si on a obtenu
exacte pour ces délégués sont en
réalité. Combien auraient-ils reçu l'une
de ces sommes, ou une autre?

Il fallait, en 24 heures,
de trouver de moi 80 délégués, même
moins. Pour être sûr, il m'a manqué
55 voix.

Du le vendredi soir, mais

une atmosphère malsaine.

On voit passer, fêlés, des
"partisans" de la veille, se cachant,
déformant tout après leur bulletin
de jour dans l'urne -- Les rumeurs
qui emplissaient la ville étaient-elles
faudés? -- Pendant le déplacement,
oh mes amis, de la stupéfaction --
(c'est tout donc vrai?) -- oh mes
adversaires, une joie indécente
(le coup avait réussi!)

Dans la journée du 18, les
lampes se rallumaient. On citait
des noms. On se vantait d'avoir
gagné celui-ci, puis celui-là, et

surtout le samedi dans l'après-midi,
arrivaient les délégués de régions
éloignées de Nice.

Les hôtels où ils sont logés sont
gardés à vue, visités la nuit.
^{Les délégués}
Ils sont amenés à des ripailles
variées jusqu'à l'heure de l'ouverture
du scrutin. On les conduit jusqu'à la
salle de ~~scrutin~~ vote; on les
surveille jusqu'aux crisoloir,
mal garanti des regards -- intéressés.
Ceci bien, dans cette salle de vote,
y pénètre qui veut.

Pendant le vote, on sent
bien qu'il n'est passé quelque
chose d'important. On respire

Et tel autre aussi à la bonne
cause. On chuchotait les sommes
requises --

Impudence ? non non ! pensait-on.
Le succès n'allait-il pas tout
laver, assurer l'impunité ?

Sur cette immense ardoise,
où l'on se plaidait, pour ainsi
dire, à inscrite toutes les déclarations
d'argent de dernière heure,
on aurait vite fait de passer
l'éponge ! --

Mais l'impunité remettrait
gens et choses à leur place
en faisant œuvre de
moralité publique et en

franchissant une fois pour
 toutes le département des
 Alpes-Maritimes, à la population
 si saine, si romaine, si laborieuse,
 de certaines mesures politiques
 abominables, et tant quelques
 dizaines de malheureux, il
 vaudrait même ne pas qualifier
 Parmi ceux-ci, quelques-uns
 même ne sont-ils pas, tout
 un certain point de vue,
 presque excusables? Ils se sont
 laissé séduire par les envoyés
 du candidat qui avait, à leurs

Jeune, le prestige du
candidat soutenu par le
gouvernement, au moins par
le Trésor ?

Quoi qu'il en soit, j'ai tenté
d'observer que, si il n'est
rencontré quelques dangers
de malheurs de cette sorte,
l'impunité établirait quel
nombre sont les délinquants
qui ont repoussé avec indignation
les offres ou les intimations
Candidature officielle

L'action du Trésor

Il est exercé au grand jour.
C'est bien simple, un peu
précis peut-être, mais
absolument net.

M. Benedetti a commencé
son travail le 2 avril.

Il a mandé à la Préfecture
cinq délégués, parmi lesquels
les quatre maires des communes
suivantes: Appremont, Utelle,
Colomars, Barette - Leven, et
un délégué de la Trinité - Victor.
Les délégués étaient appelés,
chacun séparément et pour
affaire personnelle vous
concernant, dit la lettre de

convocation. Ils étaient appelés
chacun séparément, mais dans la
même heure, si bien qu'un
instant du cabinet du Frébet,
celui qui venait d'être reçu
reconnaît, — stupéfait — à ceux
qui attendaient leur tour, ce
qui s'était passé. Aucune
mystère! —

Donc, par un avertissement,
le docteur est introduit auprès
du Frébet et celui-ci tient à
chaque à peu près ce langage:
" Pour me renseigner sur l'état
de l'opinion à la veille de
l'élection sénatoriale du 18 avril,

SÉNAT

Lotus - Commission du Je Bureau ^{du} tenu le 28 Avril
à Clémence pour examiner le dossier relatif à l'élection vicinale de
Alpes Maritimes. Etant présents: Mm. Mauger et Abel Lefèvre. Absent
M. Catala.

Elle a constaté qu'aucune protestation n'était ~~de~~ annexée au
procès-verbal de l'élection, mais communication lui a été donnée
par le Président d'une dépêche, jointe au dossier, et arrivée à Paris
le 25 Avril, aux termes de laquelle M. Drago, concurrent de M.
Charabot ~~annonce~~ ~~l'envoi d'une~~ demande enquête pour
casus moralité publique et moralité politique et annonce envoi
lettre et dossier.

La sous-commission signale au Bureau que ~~l'avis de~~
~~avis~~ ~~sur~~ ~~les~~ ~~deux~~ ~~concurrents~~
a obtenu ~~48~~ 48 voix par la majorité absolue et 99 voix
après que son concurrent M. Drago

Néanmoins ~~elle~~ ~~ne~~ ~~lui~~ ~~semble~~ ~~pas~~ ~~provoquer~~ et refuse au protesta-
taire le ~~long~~ délai moral nécessaire pour que la lettre et
le dossier annexés puissent ~~être~~ parvenus au Bureau.
Elle ^{laisse} le Bureau juge d'apprécier.

Mauger

Abel Lefèvre

Ministère
de l'Intérieur

République Française

Direction du Personnel
de l'Administration Générale

2^{ème} Bureau

Affaires Politiques

Paris, le 21 Avril 1926

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de
M. Charabot, Eugène

élu Sénateur le 18 Avril 1926
dans le département des Alpes Maritimes
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents
ci-après désignés

1^o Le tableau indiquant les résultats de
l'élection des délégués et suppléants, dressé en
exécution de l'art. 6 de la loi du 2 Août 1875;

2^o La liste des électeurs sénatoriaux par ordre
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la
même loi;

3^o La liste d'émargement divisée en trois
carnets distincts;

4^o Les feuilles de pointage au nombre de trois;

5^o Le procès-verbal des opérations électorales;

6^o La notice de candidat élu;

7^o Une enveloppe et six bulletins blancs.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le
Président, de vouloir bien me faire accuser
réception du présent envoi.

Agitez, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

P. le Ministre de l'Intérieur
Le Chef du bureau des Affaires Politiques

Beulacoste

Monsieur le Président du Sénat.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 18 avril 1926.

(1^{er} tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	437
Nombre des votants.....	437
Nombre des suffrages exprimés.....	432

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Charabot

Prénoms : Eugène

Qualification, profession, etc. : Industriel, Conseiller Général

Date de la naissance : 13 juillet 1870

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 265

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Arago François.....	166
M.....	
M.....	
M.....	
Divers, bulletins nuls ou voix perdues.....	6

TOTAL ÉGAL AU NOMBRE DES BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE.. 437

11-366-1923. [7938]



ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913 ET 31 MARS 1914.

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le *18 avril 1926*,
à *Nice*, pour élire *un* sénateur.

(1) Nom et prénoms du président
du collège. — Président ou vice-pré-
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent *vingt-six*, le *six-huit* du mois d'*avril*
nous (1) *Sauze Louis, Président*
du tribunal de première instance de *Nice*, nous sommes
rendu dans la salle du *Tribunal de Commerce au Palais de Justice, à Nice*
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des *Alpes-Maritimes*
convoqué en vertu du décret du *28 Février 1926*
à l'effet d'élire *un* sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. *Salanque* (*François*), né le *10 mars 1846*
M. *Sozio* (*Joseph*), né le *19 janvier 1853*
M. *Deudon* (*Paul*), né le *3 avril 1846*
M. *Coulonup* (*Louis*), né le *11 avril 1900*

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Clérissi*
(*Gasparis*), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs;

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914;

7° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

8° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

9° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 ^{re} Section, de la lettre	<i>A</i>	à la lettre	<i>C</i>	électeurs.	1388
2 ^e Section,	—	—	<i>L</i>	—	435
3 ^e Section,	—	—	<i>Z</i>	—	164
4 ^e Section,	—	—	—	—	—
5 ^e Section,	—	—	—	—	—
6 ^e Section,	—	—	—	—	—
7 ^e Section,	—	—	—	—	—
8 ^e Section,	—	—	—	—	—
9 ^e Section,	—	—	—	—	—
10 ^e Section,	—	—	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs (2) de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer le nom et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 ^{re} SECTION	{ Président Scrutateurs	M. (3) <i>Gilletta de St-Joseph Jean</i>
		M. <i>Arnulf Gaston</i>
2 ^e SECTION	{ Scrutateurs	M. <i>Hancy Felia</i>
		M. <i>Picard Georges</i>
		M. <i>Quizol Auguste</i>
		M. <i>Ferrimond Eugène</i>
3 ^e SECTION	{ Scrutateurs	M. <i>Bernard Pierre</i>
		M. <i>Cornaglia Joseph</i>
		M. <i>Velli Gaston</i>
		M. <i>Bartolozzi Joseph</i>
		M. <i>Noble Jean</i>
4 ^e SECTION	{ Scrutateurs	M. <i>Saint Joseph</i>
		M. <i>Gaziello Francis</i>
		M. <i>Bérenger Eugène</i>
		M. <i>Bruchii Francis</i>
5 ^e SECTION	{ Scrutateurs	M.
		M.
		M.
		M.

6 ^e SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
7 ^e SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
8 ^e SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
9 ^e SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.
10 ^e SECTION	{	Président		M.
		Scrutateurs	}	M.
				M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *un*, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à douze heures, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^o Section.....	138	138	"	"	"
2 ^o Section.....	138	138	"	"	"
3 ^o Section.....	164	164	"	"	"
4 ^o Section.....					
5 ^o Section.....					
6 ^o Section.....					
7 ^o Section.....					
8 ^o Section.....					
9 ^o Section.....					
10 ^o Section.....					
TOTAUX.....	437	437	"	"	"

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES trouvées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
					<i>arago</i>	<i>Charabot</i>	<i>Diverts</i>													
1 ^{re} Section	138	•	138	1	56	80														
2 ^e Section	135	•	135	1	49	84	1													
3 ^e Section	164	•	164	2	61	101														
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX	437	•	437	4	166	265	1													

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits	437
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement	437
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes	437

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾ 437

A DÉDUIRE : Enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾ 5

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés 432

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾ 217

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Charabot Ingénieur	Deux cent soixante-cinq	265
M. arago Français	cent soixante-six	166
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu. Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. ⁽³⁾ Charabot Ingénieur
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix-sept heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....					
2 ^e Section.....					
3 ^e Section.....					
4 ^e Section.....					
5 ^e Section.....					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
TOTAUX.....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section																				
2 ^e Section																				
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs; enveloppes sans bulletin; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître; enveloppes non réglementaires; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs ⁽²⁾

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés

MAJORITÉ ABSOLUE ⁽³⁾

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs bulletins, les seconds avec leurs enveloppes.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.
Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. (3)
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue
été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-neuf heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à dix-neuf heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt-deux heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 ^{re} Section																				
2 ^e Section																				
3 ^e Section																				
4 ^e Section																				
5 ^e Section																				
6 ^e Section																				
7 ^e Section																				
8 ^e Section																				
9 ^e Section																				
10 ^e Section																				
TOTAUX																				

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins
et enveloppes réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements
 Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes

Ont obtenu ⁽¹⁾ :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M ⁽³⁾
 ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à 12^h45 heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 6 à 8, les feuilles de pointage;

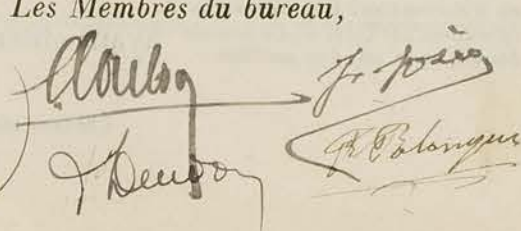
Sous les n°s 9 à 14, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....	.	}	6
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....	2		
Enveloppes sans bulletin.....	.		
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....	1		
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	.		
Enveloppes non réglementaires.....	.		
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....	.		
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....	.		
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....	.		
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents.....	1		
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....	2		

Enfin, sous les n°s * à * , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,


Le Secrétaire,


Les Membres du bureau,


ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
Antibes	Bernard Charles	accepté	Aussel Nicolas	accepté	
	Mas Louis	et.	Guénot Maurice	et.	
	Bourgain Joseph	et.	Rigaud Eugène	et.	
	Bourreau Aimé	et.			
	Ladout Georges	et.			
	Laugier Joseph	et.			
	Dapui Bernard	et.			
	Angelieri Auguste	et.			
	Gastaud Jérôme	et.			
	Restoris Albert	et.			
Biot	Guillaumont Charles	et.			
	Namin Henri	et.			
	Leclerc Emile	et.	Bel Félix	et.	
	Aussel Joseph	et.			
	Carton Léon	et.	Alpini Prosper	et.	
Vallauris	Bernardi (de) Paul	et.	Elena Henri	et.	
	Abou Jean. B ^{le}	et.			
	Allegre Joseph	et.			
	Ricord Honoré	et.			
	Raibaud Pierre Clément	et.			
	Gazignaire J ^m B ^{le}	et.			
	Laugier Joseph	et.			
Monteux Gaston	et.				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bar (le)	Mouton Auguste	accepté	Moane Paul	accepté	
	Maaffet Hippolyte	d.			
Caussols	Seytre Pierre	d.	Hugues-Huquet Antoine	d.	
Châteauneuf	Maaffet Emmanuel	d.	Camatte Honoré	d.	
	Foucard Jean	d.			
Courmes	Maurinier Cyrille	d.	Languier Paul	d.	
Gourdon	Funel Louis	d.	Cavalier Moïse	d.	
Opio	Carlatan Jean	d.	Carlatan Joseph	d.	
Roquefort	Sivatte Gustave	d.	Béraud Marius	d.	
	Béraud Eugène	d.			
Rouet (le)	Bertrand Jean	d.	Hugues Emile	d.	
	Roux Désiré	d.			
Tournette-S. Loup	Duhet Louis	d.	Cavalier Célestin	d.	
	Rapet Joseph	d.			
Valbonne	Foucard Pierre	d.	Giraud Augustin	d.	
	Palanque François	d.			
	Vial Marius	d.	Guis Joseph	d.	
	Pasqualini Julien	d.	Augier Aimé	d.	
	Saufournin Eugène	d.			
Craquel	Félce Dominique	d.			
	Constant Charles	d.			
	Fayssat Joseph	d.			
	Dumont Albert	d.			
	Portanier Désiré	d.			
	Nebaut Jules	d.			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Colle (la)	Chamaray Marius	accepté	Gilly Honoré	accepté	
	Blancard Marius	et			
	Charles Jean Bapté	et			
	Dechame Emile	et	Vidal Joseph	et	
	Marchessaux Ernest	et	Malauzzina Antoine	et	
St. Laurent. du Var	Arnaud Leonard	et			
	Santelme Paul	et			
	Robini Paul	et			
	Benès Louis	et			
St. Paul	Raybaud Josephin	et	Zondo Jean Bapté	et	
	Vendet Josephin	et			
Villeneuve. Laubet	Trastour Honoré M ^r	et	Mattareu Marcel	et	
	Dol Léopold	et			
	Brun Benoit	et	Sinibaldi Nicolas	et	
	Chazaquaire Jean	et	Cais Antoine	et	
	Noble Jean	et	Huques Pierre	et	
	Léon Camille	et			
	Franç Aimé	et			
Cannes	Monnet Emile	et			
	Ricci Charles	et			
	Lacour René	et			
	Rebufel François	et			
	Muraour Jacques Emile	et			
	Gandolphe Jean	et			
	Escarras Gabriel	et			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Cannet (le)	Point Joseph	accepté	Ferraris Joseph	accepté	
	Teard Louis	et	Cornaglia Joseph	et	
	Bernard Paul	et			
	Boulangier Edmond	et			
	Boulomp Louis	et			
	Mantse Charles	et			
	Forastiero Jacques	et			
Mandelieu	Bellet Jean Bapt.	et			
	Revelat Henri	et			
	Somaini Bernard	et	Avril Eugène	et	
Mouans - Sartoux	Gandolphe Laurent	et			
	Pierrequet Charles	et			
Mouans - Sartoux	Bernard Auguste	et	Flory Justin	et	
	Caisson Alexandre	et			
Mouans - Sartoux	Darmus Léopold	et	Sambert Jules	et	
	Andisson Ernest	et			
Mouans - Sartoux	Mallet Jean	et			
	Estable Barthélemy	et	Cuvier Félix	et	
Bezaudun	Michelis Alfred	et	Isnard François	et	
Bouyon	Gausseran Gustave	et	Isnard Baptiste	et	
Capières	Carlavan Marius	et	Saturnin Oloi	et	
Conséguet	Daumaston Bonny	et	Augier Auguste	et	
Coursqoulet	Courbe Michollet, Gustave	et	Revellon Marcellin	et	
Ferres (les)	Audibert Antoine	et	Rebel Antoine	et	
Gyéolières	Rue Marius	et	Toudon Fortuné	et	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Roquestéron	Caizenave Jean	accepté	Fredy Emile	accepté	
Arville	Roustan Jean	et	Mauran Louis	et	
	Perrimond Eugène	et	Nègre Charles	et	
	Bernard Joseph	et	Camatte Etienne	et	
	Garcin Jules César	et	Huquet François	et	
	Georges Honoré	et			
	Bozio Joseph	et			
	Albert Eugène	et			
Cyras	Boucanier Henri	et			
	Quizol Auguste	et			
	Huquet Jeanin	et			
	Bartolozzi Joseph	et			
	Tournaire Gustave	et			
	Issert Jean-B.	et			
	Maubert Honoré	et	Huquet Louis	et	
Péromard	Armanet Gaston	et			
Aigles	Blanc François	et	Mauré Louis	et	
Amirat	André Joseph	et	Chalraud Alexandre	et	
Andon	Bonhomme Sédric	et	Faye François	et	
Briançonnet	Langier Adrien	et	Blinchard Gaston	et	
Caille	Tunel Hubert	et	Zeisseire Antoine	et	
Collongues	Baud Pierre	et	Lions Fortuna	et	
Cars	Zorcat Zéphirin	et	Guérin Claude	et	
Mas (le)	Mengeaud Marcelin	et	Emeric Félix	et	
Mijouls (les)	Lions Antonin	et	Dellerba Jean	et	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Auban	Bellon Marius	a accepté	Bonnome Firmin	a accepté	
Sallafrançon	Chait Etienne	et	Broumieu Jean	et	
Séranon	Rebuffel Louis	et	Gautberuan Augustin	et	
Valdenroure	Rebuffel Léonce	et	Veyan Etienne	et	
Cabris	Tidal Paul	et	Cavallier Clément	et	
Esraignolles	Porre Kélix	et	Chiris Clément	et	
Peyménaide	Coubt Paire	et	Meile Léon	et	
	Cautin Joseph	et			
St Bézaire	Rey Théodore	et	Maure Pierre	et	
	Aune Bernard	et			
St Vallier	Funel Paul	et	Tourniaire Théodore	et	
Spiracides	Pourcel André	et	Mouis Joseph	et	
Ziquet (le)	Domérego Charles	et	Rebuffel Paul	et	
Broc (le)	Béranger Eugène	et	Rostan Léon	et	
	Domenge Joseph	et			
Carres	Barbary Bernard	et	Simon Auguste	et	
Châtillères	Mourraillé Léon	et	Vermeil Albert	et	
	Charnier Edouard	et			
Gaude (la)	Jaume César	et	Dandréis César	et	
	Bassangette André	et			
St Jeannet	Béranger Léon	et	Martel Antoine	et	
	Teuch François	et			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Vence	Maladoire J ⁿ . B ^é	accepté	Sabornin Barthélemy	accepté	
	Giraud Henri	et	Auzias André	et	
	Fournet Marius	et			
	Bellissime Alexandre	et			
	Bontani Jacques	et			
	Blacas Alfred	et			
	Sublet Jacques	et	Maenei Honoré	et	
	Audoly Arthur	et	Barla Prosper	et	
	Bonnard J ⁿ . B ^é	et			
	Dubois Paul	et			
Beausoleil	Élandrin Charles	et			
	Évrard Alexandre	et			
	Pastorelli Honoré	et			
	Roure Victor	et			
	Chriabaut Paul	et			
	Cairaschi Paul	et	Carenco Jean. B ^é	et	
	Ricci Charles	et	Morena Vincent	et	
	Roscian Philipp	et			
	Virorello Benoît	et			
	Rey Arthur	et			
Fontenay	Virorello Charles	et			
	Bonfante Jacques	et	Faistat Alexis	et	
	Gisanni Joseph	et			
Saorge	Chianica Joseph	et	Meascio Thomas	et	
	Botton Claude	et			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Bendouin	Gastaud François	accepté	Camouls Eugène	accepté	
Berre-des-Alpes	Cyriaume Alexandre	d'	Cristini François	d'	
Cantaron	Oddo Jean Bapt.	d'	Dalbera Théodème	d'	
	Dalbera Marius al. ^{do}	d'			
Châteauneuf	Camouls Louis	d'	Dalbera Rosalinde	d'	
Coaraze	Gilli Théophile	d'	Pégliou Antoine	d'	
	Pégliou Florentin	d'			
Contes	Botton André	d'	Prabaut François	d'	
	Caissou Rosalinde	d'			
	Mari Eugène	d'			
Drap	Arnulf Étienne	d'	Thaon Frédéric	d'	
	Basset Pierre	d'			
Blausac	Deleuse Alfred	d'	Saïtti de Châteauneuf <small>sur Saï</small>	d'	
Escarène (1)	Periani Marius	d'	Canet Antoine	d'	
	Roux Paul	d'			
Lucéram	Gabriel Félix	d'	Chal Honoré	d'	
	Truchi François	d'			
Peille	Blanchi Albert	d'	Gauberti Albert	d'	
	Repaire François	d'			
Peillon	Robaut Jean	d'	Maria Auguste	d'	
	Passeron Constant	d'			
Touët-de-l'Escarène	Cautin Charles	d'	Cautin Jean Victor	d'	
Appremont	Blérissi Gaspard	d'	Andrès Félix	d'	
	Bailet Joseph	d'			
Castagnies	Charidelli Victor	d'	Michel Théodème	d'	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Golomars	Braquet Jean B ^{le}	a accepté	Bastiglia Etienne	a accepté	
	Sigaut François	d'			
Duranus	Blancart Adrien	d'	Brouy Baptistin	d'	
Levens	Gilletta de St. Joseph	d'	Blanc Camille	d'	
	Calviera Joseph	d'			
Roquette. S. Var (la)	Baud Charles	d'	Roubaud Charles	d'	
	Raynaud Léopold	d'			
Saint-Blaise	Carlon Joseph	d'	Raynaud François	d'	
St. Martin. du. Var	Mauran Léo	d'	Bottin Louis	d'	
	Canestrier Léon	d'			
Tourrette. Levens	Bailet Joseph	d'	Maddina Joseph	d'	
	Roux Lambert Albert	d'			
Castellar	Péglion François	d'	Palmaro Jacques	d'	
	Albin François	d'			
Ciorbio	Rocca Ernest Paul	d'	Augier Antoine	d'	
	Primiero Maurice	d'			
Maenton	Bosio Henri	d'	Lanteri Antoine	d'	
	Mooschetti ex. B ^{le}	d'	Orselli Alfred	d'	
	Fontana François	d'	Gioan Antoine	d'	
	Moufflet Louis	d'			
	Navoni Charles	d'			
	Nestat Gaston	d'			
	Amoretti Antoine	d'			
	Brunetti Louis	d'			
	Blancher Alexis	d'			
	Molinari Charles	d'			
Colony Emmanuel	d'				
Fornari Théophile	d'				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Roquebrunq. Cap. Martin	Dulon Louis	a accepté	Bodano Henri	a accepté	
	de Monleon Sylvio	d'	Brico Charles	d'	
	Quiquat Emile	d'			
	Martiny Emmanuel	d'			
	Ziddier Michel Louis	d'			
	Bedout Félix	d'			
	Piquemal Charles	d'			
	Laurenti Charles	d'			
	Chioan Joseph	d'			
	Sainte-Agnès	Rebel Antoine	d'	Demai Michel	d'
Imbert Jean		d'			
Blessy Alexandre		d'	Chazzola Auguste	d'	
Chautier Pierre		d'	Riccobono Victor	d'	
Chiraudy Auguste		d'	Bodi Louis	d'	
Laurenti Auguste		d'	Agnel Joseph	d'	
Balviera François		d'	Martin Pierre	d'	
Chimello Octave		d'			
Mennu Auguste		d'			
Biguet Antoine		d'			
Nice	Bonnet Emile	d'			
	Baudon Jacques	d'			
	Guignard François	d'			
	Mercier René	d'			
	Piètri Valère	d'			
	Mari Alexandre	d'			

12 28. 302. 1000

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Nive (suite)	Michel Jules	accepté			
	Velli Gaston	et			
	Boiaudo Denis	et			
	Verdeil Jean	et			
	Demaria Louis	et			
	Picard Georges	et			
	Médecin Jean	et			
	Castiglia Jean	et			
	Deudon Paul	et			
	Teriaud Léon	et			
Trinité (la)	Buonafet Marin	et	Maria Louis	et	
	Rebat Victor	et			
	Robaut François	et			
Fralicon	Andrea Félix	et	Navello Henri	et	
St André	Maudo Etienne	et	Verian J ^e B ^e	et	
	Colomas Louis	et			
Belvédère	Pavy François	et	Quiquo Ignace	et	
	Robini Félix	et			
Bollène - Vesubis (la)	Gautier Baptiste	et	Rogeri Pierre	et	
	Robini Grégoire	et			
Roquebillière	Quiquo Louis	et	Maria Joseph	et	
	Quiqonis Jean	et			
	Cormiglion Alfred	et			
St Martin - Vesubis	Maissa Louis	et	Inghiardini Charles Félix	et	
	Caqueray (de) Robert	et			
	Martin Albert	et			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Venanson	Quigo Quentin	accepté	Abolin Vincent	accepté	
Castillon	Peglion Horace	d'	Amade' Ange	d'	
Moulinet	Moschetti ex B ^{le}	d'	Toselli Dominique	d'	
	Bailon Ernest	d'			
Lospel	Genovesi Séraphin	d'	Truchi Jean	d'	
	Graziello Paul	d'	Raibaut Marius	d'	
	Arenzo Charles	d'			
	Vitard Jean	d'			
	Daniel Michel	d'			
Lantosque	Domérego Michel	d'			
	Cristini Antoine	d'	Auda Victor	d'	
	Adriani Etienne	d'			
Melle	Dragon Baptiste	d'			
	Belanger Paul	d'	Roubaudi Charles	d'	
	Maurel Ernest	d'			
Beaufort	Roubaudi Félix	d'			
	Dubarry Albert	d'	May (de) François	d'	
	Biais Joseph	d'			
Cap. d'ail	Biais Pascal	d'			
	Decanale Joseph	d'	Castaldi Etienne	d'	
	Marescalchi Henri	d'			
Lize	Anfond Louis	d'			
	Beaume Auguste	d'	Figliera Jean B^{le}		
	Gianton Laurent	d'	Charreyre Henri	- d' -	Election annulée par le Conseil de Préfecture. Beaume et Gianton réélus le 8 avril. Charreyre Henri élu suppléant en remplacement de Figliera.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Jean-Cap-Ferrat	Martin Jean	accepté	Baillon Joseph	accepté	
	Alfordan Joseph de St.	et.			
	Quige Jean	et.			
Turbie (la)	Rossetti Benjamin	et.	Castant Joseph	et.	
	Maitre Alfred	et.			
Villefranche	Rocca-Serra (de) Raphaël	et.	Fabre Laurent	et.	
	Binon François	et.	Anus Kélig	et.	
	Bonifatti J. B.	et.			
	Bay Charles	et.			
	Bay Frédéric	et.			
	Baillet Gabriel	et.			
	Chaume Jean	et.			
	Dunan Victor	et.			
	Seabau Pierre	et.			
	Beuil	Robion Kirmin	et.	Chais Antoine	et.
Pouchier Jean J.		et.			
Châteauneuf-d'Entraunes	Mondine Florentin	et.	Gaymard Venant	et.	
Dalius	Michel Joseph Louis	et.	Cotton Julien	et.	
Entraunes	Chauthier Charles	et.	Lions Clément	et.	
Guillaumes	Agnelly Julien	et.	Richerme Adolphe	et.	
	Rancurel Louis	et.			
Péone	Bellieud François	et.	Bellieud Honoré	et.	
	Baudin Jean	et.			
St-Martin-d'Entraunes	Liautaud Joseph	et.	Liautaud César	et.	
Sauze	Boyer François	et.	Boyer Joseph	et.	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- rages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Villeneuve d'Entraines	Nicolas André	accepté	Arnaud Venances	accepté	
Ascros	Raybaud Angelin	et	Dalmas Louis	et	
Autave	Baud Jules	et	Martin Honoré	et	
Croix (la)	Aillaud Cyrille	et	Belleudy François	et	
Penne (la)	Louvet Adolphe	et	Daumas Louis	et	
Puget-Rostang	Lombard Eugène	et	Martin Hippolyte	et	
Puget-Théniers	Autran Népomucène	et	Richerme Joseph	et	
	Corporandus Basile	et			
Rigaud	Téraud Albert	et	Champsussin Candida	et	
St. Léger	Grac Marin	et	Lions Baptiste	et	
Bondou	Martiny Albert	et	Gastaud Justime	et	
Cuebris	Isnard Louis	et	Maurier David	et	
Gilette	Baudoin Eugène	et	Ferran Adrien	et	
	Maison Philippe	et			
Pierrefeu	Miquelès Joseph	et	Alziary Mathelin	et	
Revest	Gastaud Pierre	et	Tortorolo Louis	et	
Roquesteron	Passeron Clément	et	Alziary Emile	et	
St. Antonin	Raybaud Joseph	et	Chier François	et	
Sigale	Lions Joseph	et	Saletti Joachim	et	
Toudon	Duprez Antoine	et	Emeline Adolphe	et	
Tourette-du-Château	Gastaud Léandre		Laugeri Michel	et	
Ysola	Torre Joseph	et	Mallet Grégoire	et	
	Mallet Pierre	et			
St. Dalmas-le-Selvage	Issautier Antoine	et	Domenge François	et	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Etienne-de-Tinée	Issautier Bernard	accepté	Fabre Jules	accepté	
	Germond François	et			
	Sulcanis Etienne	et			
Colans	Ghiribaldi Auguste	et	Balla Eugène	et	
	Daniel Frédéric	et			
Houze	Dalbouse Eugène	et	Ricelme Baptiste	et	
Marie	Tastaris Romain	et	Ginge Saurer	et	
Rimplas	Ciais Honoré	et	Ciais Emile	et	
Roubion	Ramin Adolphe	et	Bueil François	et	
Roure	Seigneur Jean Bte	et	Mallet Adrien	et	
	Ferrier Ambroise	et			
St-Saurer	Rami Joseph Blais	et	Rami Joseph Léon	et	
	Giacca Etienne	et			
Valdeblore	Bergondi Louis	et	Laugeri Joseph	et	
	Ayrant Joseph	et			
Bairrols	Roux César	et	Blanc Baptiste	et	
Lieuche	Daniel Alexandre	et	Daniel Joachim	et	
Malaussène	Emelina François	et	Audoly Joseph Louis	et	
Massoins	Malaussène François	et	Malbequi Eleonor	et	
Pierlas	Alzéal Nephin	et	Garnier Louis	et	
Thierf	Aubert Marius	et	Chagnol Marius	et	
Touët. S. Kar	Martini Fortin	et	Chiauffret Baptiste	et	
Rour (la)	Hancy Félix	et	Roux François	et	
	Faraut Eugène	et			
Toumefort	Cherissi Joseph	et	Lions Paul	et	
Villars	Baidon Baptiste	et	Tardeil Angelin	et	
	Miquelid Joseph	et			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS:	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Nice*, le *27 Mars* 1926.

signé: *A. Baudetti*

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abou Jean-Mé	délégué de Vallauris	{ Alpini Prosper Elena Henri	
2	Adriani Étienne	" Fantosque	Auda Victor	
3	Agnelly Julien	" Guillaumes	Richenne Adolphe	
4	Aillaud Cyrille	" La Croix	Bellendy François	
5	Albert Eugène	" Grasse	{ Ingre Charles Carnette Étienne Hugues François	
6	Albin François	" Castellar	Palmaro Jacques	
7	Allégre Joseph	" Vallauris	Voir N° 1	
8	Alzéal Daphine	" Fierlas	Garnier Louis	
9	Amoretti Antoine	" Menton	{ Lantéri Antoine Orselli Alfred Gisani Antoine	
10	André Joseph	" Amirat	Chabaud Alexandre	
11	Andréa Félix	" Falicon	Navello Henri	
12	Anfond Louis	" Cap d'Ail	Gastaldy Étienne	
13	Angelieri Auguste	" Antibes	{ Guénod Maurice Rigaud Guy	M ^r Guénod remplace M. Angelieri
14	Arago François	Conseiller Général		
15	Ardisson Ernest	délégué de Mouzins	Lambert Jules	
16	Armand Gaston	" Fèpomat	Hugues Louis	
17	Arnaud Léonard	" S-Laurent du Var	{ Vidal Joseph Malauseche Antoine	
18	Arnaud Martin	Conseiller d'Arrondissement		
19	Arnulph Étienne	délégué de Drap	Chaon Frédéric	
20	Arnulph Gaston	Conseiller Général		
21	Aubert Marin	délégué de Chiéry	Cagnol Marin	
22	Audibert Antoine	" Les Ferret	Revel Antoine	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
23	Audoly Arthur	délégué de Beausoleil	{ Mercet Honoré Barla Prosper	
24	Aune Fernand	d S ^e Cézaire	Maure Pierre	
25	Aussel Joseph	d Biot	Bel Félix	
26	Aussel Nicolas	délégué suppléant d'Antibes	voir N° 13.	
27	Austran Néponucine	délégué de Fugères-Thénier	Richerme Joseph	
28	Ayraud Joseph	d Valdeblore	Saugeri Joseph	
29	Bailet Gabriel	d Villefranche	{ Fabre Laurent Anu Félix	
30	Bailet Joseph	d Aspremont	Andrès Félix	
31	Bailet Joseph	d Courville-Sévérac	Manéna Joseph	
32	Bailon Emery	d Moulinet	Loselli Dominique	
33	Barbary Fernand	d Carros	Simon Auguste	
34	Barbry Léon	Député		
35	Bartolozzi Joseph	délégué de Grasse	voir N° 5	
36	Bassargette André	d La Gaude	Dandreis César	
37	Baud Charles	d La Roque-Mas	Roubaud Charles	
38	Baud Jules	d Auvare	Martin Honoré	
39	Baud Pierre	d Colongues	Lions Fortuné	
40	Baudin Jean	d Féone	Belléud Honoré	
41	Baudoin Edouard	Conseiller Général		
42	Baudoin Eugène	délégué de Gilette	Ferran Adrien	
43	Baudon Jacques	d Nice	{ Gagnola Auguste Riccobono Victor Sodi Louis agnel Joseph Martin Pierre	
44	Bay Charles	d Villefranche	voir N° 29	
45	Bay Frédéric	d Villefranche	voir N° 29	
46	Beaume Auguste	d Èze	Charreyre Henri	
47	Bedoux Félix	d Roquebrune Cap M ^{er}	{ Bosano Henri Brieco Charles	
48	Bélanzer Paul	d Uelle	Roubaudi Charles	
49	Bellet Jean-B ^e	d Le Cannet	Ferraris Joseph Cognolia Joseph	
50	Belletrud Michel	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués; les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
51	Bellier François	délégué de Peone	voir N° 10	
52	Bellissime Alexandre	" Vence	{ Savornin Barthélemy auxias André	
53	Bellon Marius	" S ^t Auban	Bonhomme Firmin	
54	Benet Louis	" S ^t Laurent du Var	voir N° 17	
55	Béraud Eugène Joseph	" Roquefort	Béraud Marius Fortune	
56	Bérenger Eugène	" Le Broc	Rostan Léon	
57	Bérenger Léon	" S ^t Jeannet	Martel Antoine	
58	Bergondi Louis	" Valdeblore	voir N° 28.	
59	Bermond Joseph	Conseiller Général		
60	Bermond Pierre	" do "		
61	Bernard Auguste	délégué de Novaux-Sartoux	Flory Justin	
62	Bernard Joseph	" Grasse	voir N° 5.	
63	Bernard Paul	" Le Cannet	voir N° 19.	
64	Bernardi (de) Paul	" Vallauris	voir N° 1.	
65	Bertrand Jean	" Le Bourget	Hugues Emile	
66	Biquet Antoine	" Nice	voir N° 13.	
67	Binon François	" Villepauque	voir N° 29.	
68	Blacat Alfred	" Vence	voir N° 52.	
69	Blanc François	" Aigles	Mauré Louis	
70	Blancard Marius	" La Colle	Gilly Honoré	
71	Blancart Adrien	" Duranod	Roux Baptiste	
72	Blancher Alexis	" Menton	voir N° 9.	
73	Blanchi Albert	" Feille	Gauberti Albert	
74	Bonfante Jacques	" Fontan	Faissat Alexis	
75	Bonhomme Sédéric	" Andon	Faye François	
76	Bonifazi Jean. Ste	" Villepauque	voir N° 29.	
77	Bonnard Jean. Ste	" Beauveil	voir N° 23.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
78	Bonnet Emile	délégué de Nice	voir N° 43.	
79	Bosio Henri	„ Menton	voir N° 9.	
80	Botton Claude	„ Saorge	Moscio Thomas	
81	Boucanier Henri	„ Grasse	voir N° 5.	
82	Boulangier Edmond	„ Le Cannet	voir N° 49.	
83	Bourgois Joseph	„ Antibes	voir N° 13.	
84	Bourreau aîné	„ Antibes	voir N° 13.	
85	Boyer François	Conseiller d'arrondissement		
86	Boyer François	délégué de Saorge	Boyer Joseph	
87	Braquet Jean-Bte	„ Colomars	Castiglia Etienne	
88	Brun Benoit	„ Cannes	{ Sinibaldi Nicolas Cais Antoine Hugues Pierre	
89	Brunetti Louis	„ Menton	voir N° 9.	
90	Buonafet Marius	„ La Trinité Victor	Maria Louis	
91	Cabriel Félix	„ Lucéram	Gal Honoré	
92	Cairaschi Paul	„ Breil	{ Caremo Jean-Bte Morena Vincent	
93	Caisson Alexandre	„ Mouans Sartoux	voir N° 61.	
94	Caisson Baptiste	„ Villard	Cardeil Angelin	
95	Caisson Rosalinde	„ Contes	Raibaut François	
96	Calviéra François	„ Nice	voir N° 43.	
97	Calviéra Joseph	„ Evens	Blanc Camille	
98	Canous Louis	„ Châteaufort. Contes	Dalbéra Rosalinde	
99	Canestrier Léon	„ St-Martin du Var	Botin Louis	
100	Capron André	Conseiller Général		
101	Caqueray (de) Robert	délégué de St-Martin Vésubie	Inghiardini Charles Félix	
102	Carémil Etienne	Conseiller d'arrondissement		
103	Carlavan Jean	délégué d'Opis	Carlavan Joseph	
104	Carlavan Marius	„ Cipières	Saturnin Elvi	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
105	Carles Jean ^{h^{te}}	délégué de La Colle	voir N° 90	
106	Carlon Joseph	+ S ^t Blaise	Raynaud François	
107	Carton Léon	d Vallauris	voir N° 1.	
108	Castiglia Jean	d Nice	voir N° 43.	
109	Cauvin Charles	d Bouët. Incarène	Cauvin Jean-Victor	
110	Cauvin Joseph	d Geymeinade	Merle Léon	
111	Cazenave Jean	d Roqueveron. France	Frédry Emile	
112	Chaix Etienne	d Sallagriffon	Roumieu Jean	
113	Chamary Merius	d La Colle	voir N° 90.	
114	Charabot Eugène	Conseiller Général		
115	Charrier François	Conseiller d'arrondissement		
116	Chauve Augustin	- do -		
117	Chiabaut Paul	délégué de Beausdeil	voir N° 23.	
118	Chianéa Joseph	+ Saorge	voir N° 80	
119	Chiris Georges	Conseiller Général		
120	Ciais Honoré	délégué de Rimplas	Ciais Emile	
121	Ciais Joseph	+ Beaulieu	May (de) François	
122	Ciais Pascal	d Beaulieu	voir N° 121.	
123	Ciaudo Denis	d Nice	voir N° 43.	
124	Civatte Gustave	d Roquefort	voir N° 55.	
125	Clérissi Gaspard	d Aspremont	voir N° 30.	
126	Clérissi Joseph	d Courmefort	Lions Paul.	
127	Clessy Alexandre	d Nice	voir N° 43.	
128	Chuny Emmanuel	d Menton	voir N° 9.	
129	Colomat Louis	d S ^t André	Véran Jean ^{h^{te}}	
130	Constant Charles	d Cagnes sur	{ Guis Joseph Augustin Aimé	
131	Corniglion Alfred	d Roquebillière	Maria Joseph	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
132	Corniglion Philippe	Conseiller Général		
133	Corporandy Basile	délégué de Tregel-Chéniers	voir N° 27.	
134	Cotton André	„ Contes	voir N° 95.	
135	Coulomp Louis	„ Le Cannet	voir N° 49.	
136	Coube-Michallet Justine	„ Coursegoules	Revelon Marcelin	
137	Court Pierre	„ Peymeinade	voir N° 110.	
138	Cristini Antoine	„ Lantosque	voir N° 2.	
139	Dalbéra Marius	„ Cantaron	Dalbéra Chérésius	
140	Dalbéra Victor	Conseiller d'arrondissement		
141	Dalbouse Eugène	délégué d'Honse	Richue Napoléon	
142	Daniel Alexandre	„ Lièuche	Daniel Joachim	
143	Daniel Frédéric	„ Clans	Salla Eugène	
144	Daniel Michel	„ Sospel	{ Eruchi Jean Raibaut Marius	
145	Dapui Fernand	„ Antibes	voir N° 13.	
146	Darmus Leopold	„ Mouzins	voir N° 15.	
147	Daumasson Séverin	„ Conségudes	Augier Auguste	
148	Decanale Joseph	„ Cap d'Ail	voir N° 12.	
149	Dechame Emile	„ S'-Laurant du Var	voir N° 17.	
150	Dejioanni Jacques	Conseiller d'arrondissement		
151	Deleuse Alfred	délégué de Klausasc	Sarissi de Châteauneuf Xavier	
152	Demarie Louis	„ Nice	voir N° 43.	
153	Dendon Paul	„ Nice	voir N° 43.	
154	Dol Leopold	„ Villeneuve-Loubet	Kattareu Marcel	
155	Domenge Joseph	„ Le Broc	voir N° 56.	
156	Domerego Charles	„ Le Signet	Rebuffel Paul	
157	Domerego Michel	„ Sospel	voir N° 144.	
158	Donadei Alfred	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
159	Dragon Baptiste	délégué de Lantosque	voir N° 138.	
160	Dubarry Albert	„ Beaulieu	voir N° 121.	
161	Dubois Paul	„ Beausoleil	voir N° 23.	
162	Duhet Louis	„ Gourrette sur Loup	Cavalier Célestin	
163	Dulon Louis	„ Roquebrune Cap M ^{rs}	voir N° 47.	
164	Dumont Albert	„ Cagnes	voir N° 130.	
165	Dunan Victor	„ Villefranche	voir N° 29.	
166	Duprez Antoine	„ Lodon	Emelina Adolphe	
167	Durandy Just	Conseiller Général		
168	Emelina François	délégué de Malaussène	Audoly Joseph	
169	Escarra Gabriel	„ Cannel	voir N° 88.	
170	Estable Barthélemy	„ La Roque de Sique	Cuvier Felix	
171	Establet Raoul	Conseiller d'Arrondissement		
172	Eviard Alexandre	délégué de Beausoleil	voir N° 23.	
173	Fabret Pierre	Conseiller d'Arrondissement		
174	Faraut Célestin	„ do „		
175	Faraut Eugène	délégué de Le Bour	Roux François	
176	Fayssat Joseph	„ Cagnes	voir N° 130.	
177	Felce Dominique	„ Cagnes	voir N° 130.	
178	Felker Adolphe	Conseiller d'Arrondissement		
179	Féraud Albert	délégué de Rigaud	Champoussin Camille	
180	Féraud Léon	„ Nice	voir N° 43.	
181	Ferrier André	„ Roure	Mallet Adrien	
182	Fench François	„ St-Jeanet	voir N° 57.	
183	Flandrin Charles	„ Beausoleil	voir N° 23.	
184	Fontana François	„ Menton	voir N° 9.	
185	Forastiero Jacques	„ Cannel	voir N° 49.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
186	Fornari Théophile	délégué de Menton	voir N° 9.	
187	Foucard Jean	" Châteauneuf-Presse	Camatte Honoré	
188	Foucard Pierre	" Valbonne	Giraud Augustin	
189	Foucard Gasp. Antoine	Conseiller Général		
190	Fournier Marius	délégué de Vence	voir N° 52.	
191	Franc aimé	" Cannes	voir N° 88.	
192	Fulconis Étienne	" S' Étienne de Grasse	Fabre Jules	
193	Fulconis Louis	Conseiller Général		
194	Funel Hubert	délégué de Caille	Beissière Antoine	
195	Funel Louis	" Gourdon	Cavalier Moïse	
196	Funel Paul	" S' Vallier	Bourmaire Théodore	
197	Gandolphe Jean	" Cannes	voir N° 88.	
198	Gandolphe Laurent	" Mandelieu	Amil Eugène	
199	Garcin Jules	" Grasse	voir N° 5.	
200	Garidelli Victor	" Castagniel	Michel Théodore	
201	Garnier Edouard	" Gattières	Vermeil Albert	
202	Garrel Félix	Conseiller d'Arrondissement		
203	Gazipha André	Conseiller Général		
204	Gazipha Théodore	"		
205	Gassin Louis	"		
206	Gastaud François	délégué de Benaudun	Canous Eugène	
207	Gastaud Jérôme	" Antibes	voir N° 13	
208	Gastaud Léandre	" Gourville & Chateau	Langeri Michel	et Langeri Eugène et Gastaud
209	Gastaud Pierre	" Revest	Leortorolo Louis	
210	Gauthier Charles	" Entraunes	Lions Clément	
211	Gautier Baptiste	" La Coline. G. G.	Rogeri Pierre	
212	Gautier Pierre	" Nice	voir N° 43.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
213	Gayraud François	Conseiller d'arrondissement		
214	Gazagne Laurent	do		
215	Gazagnaire Jean	délégué de Cannes	voir N° 88.	
216	Gaziello François	Conseiller d'arrondissement		
217	Gaziello Paul	délégué de Sospel	voir N° 144.	
218	Gazignaire Jean. ^{M^e}	do Vallauris	voir N° 1.	
219	Gazignaire Marius	Conseiller d'arrondissement		
220	Genovesi Séraphin	délégué de Sospel	voir N° 144.	
221	Georges Honoré	do Grasse	voir N° 5.	
222	Germont François	do St-Nicolas de Cène	voir N° 192.	
223	Ghiraldi Auguste	do Clans	voir N° 143.	
224	Gianotti Antonin	Conseiller Général		
225	Gianton Laurent	délégué d'Èze	voir N° 46.	
226	Giaume Alexandre	do Berre les Alpes	Cristini François	
227	Giaume Jean	do Villefranche	voir N° 29.	
228	Giletta de St-Joseph Jean	do Levens	voir N° 97.	
229	Gilli Théophile	do Coaraze	Belphon Antoine	
230	Gimello Octave	do Nice	voir N° 43.	
231	Ginoyer Alphonse	Conseiller d'arrondissement		
232	Gioan Joseph	délégué de Roquebrune Cap M ^e	voir N° 47.	
233	Gioanni Joseph	do Fontvieille	voir N° 74.	
234	Giordan Joseph	do St-Jean Cap Ferrat	Caisson Joseph	
235	Giraud Henri	do Venise	voir N° 52.	
236	Giraudy Auguste	do Nice	voir N° 43.	
237	Glacé Étienne	do St-Sauveur	Rami Joseph	
238	Grac Marius	do St-Séver	Lions Baptiste	
239	Grinda Edouard	député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
240	Guigo Jean	délégué de St-Jean Cap Ferrat	voir N° 234.	
241	Guignard François	" Nice	voir N° 43.	
242	Guigo Louis	" Roquebillière	voir N° 131.	
243	Guigo Quentin	" Venanson	Abolin Vincent	
244	Guigonis Jean	" Roquebillière	voir N° 131.	
245	Guillaumont Charles	" Antibes	voir N° 13.	
246	Guizot Auguste	" Grasse	voir N° 5.	
247	Haney Félix	" La Tour	voir N° 175.	
248	Hugues Jean-Marie	" Grasse	voir N° 5.	
249	Jcard Louis	" Le Cannet	voir N° 49.	
250	Imbert Jean	" St-Agnès	Demai Michel	
251	Isnard Eloi	" Cueil	Maurier David	
252	Issautier Antoine	" St-Dalmas le Sauvage	Domenge François	
253	Issautier Bernard	" St-Théme de Vence	voir N° 192.	
254	Issert Jean-8 ^{te}	" Grasse	voir N° 5.	
255	Izac Arthémon	Conseiller d'Arrondissement		
256	Jaume César	délégué de La Gaude	voir N° 36.	
257	Jausseran Justave	" Bouyon	Isnard Baptiste	
258	Jacour René	" Cannes	voir N° 88	
259	Jadoux Georges	" Antibes	voir N° 13	
260	Jantelme Paul	" St-Laurent du Var	voir N° 17.	
261	Jaugie Joseph	" Vallauris	voir N° 1.	
262	Jaugier Adrien	" Briançonnet	Chinchard Gaston	
263	Jaugier Joseph	" Antibes	voir N° 13.	
264	Laurenti Auguste	" Nice	voir N° 43.	
265	Laurenti Charles	" Roquebrune Cap-Martin	voir N° 47.	
266	Leclerc Emile	" Biot	voir N° 25.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
267	Léon Camille	délégué de Cannet	voir N° 88	
268	Liantaud Joseph	— St-Martin d'Antony	Liantaud César	
269	Lions Antonin	— Les Mufouls	Sellerba Jean	
270	Lions Joseph	— Sigale	Taletti Joachim	
271	Lombard Eugène	— Fregy-Rostang	Martin Hippolyte	
272	Loug Joseph	Conseiller d'Arrondissement		
273	Louvet Adolphe	délégué de La Ferme	Daurus Louis	
274	Maffet Emmanuel	— Châteauneuf-Près	voir N° 187.	
275	Maffet Hippolyte	— Le Bar	Masse Paul	
276	Maicon Auguste	Conseiller d'Arrondissement		
277	Maicon Philippe	délégué de Gillette	voir N° 42.	
278	Maissa Louis	— St-Martin-Vie	voir N° 101.	
279	Maire Alfred	— La Curbie	Gastaut Joseph	
280	Malaunche François	— Massoins	Malbéqui Eléonor	
281	Mallet Jean	— Mougins	voir N° 15.	
282	Mallet Pierre	— Isola	Mallet Grégoire	
283	Mandine Florentin	— Châteauneuf d'Antony	Gaynard Venance	
284	Mansse Charles	— Le Cannet	voir N° 49.	
285	Marchessaux Emest	— St-Laurent au Var	voir N° 17.	
286	Marescalchi Henri	— Cap d'Ail	voir N° 12.	
287	Mari Alexandre	— Nice	voir N° 43.	
288	Mari Eugène	— Cortes	voir N° 95.	
289	Martin Albert	— St-Martin-Vie	voir N° 101.	
290	Martin Jean	— St-Jean Cap Ferrat	voir N° 234.	
291	Martini Fortune	— Bouët sur Var	Giauffret Baptiste	
292	Martiny Albert	— Bonson	Gastaud Justinien	
293	Martiny Emmanuel	— Roquebrune Cap N°	voir N° 47.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
294	Mas Louis	délégué d'Antibes	voir N° 13.	
295	Mattendi Séraphin	Conseiller d'arrondissement		
296	Maubert Honoré	délégué de Fègonas	voir N° 16.	
297	Maurier Gastien	d. Courmes	Laugier Paul	
298	Mauran Léo	d. St Martin au Var	voir N° 99	
299	Mauriel Ernest	d. Uelle	voir N° 18.	
300	Maurin Pierre	Conseiller Général		
301	Médecin Jean	délégué de Nice	voir N° 43.	
302	Mengeaud Marcelin	d. Le Mas	Emeric Félix	
303	Mennu Auguste	d. Nice	voir N° 43.	
304	Mercier René	d. Nice	voir N° 43.	
305	Michel Joseph	d. Daluis	Cotton Julien	
306	Michel Jules	d. Nice	voir N° 43.	
307	Micheli Alfred	d. Bézaudun	Isnard François	
308	Millo Emmanuel	Conseiller d'arrondissement		
309	Miquelid Joseph	délégué de Pierrefeu	Alziary Mathelin	
310	Miquelid Joseph	d. Villars	voir N° 94.	
311	Molinari Charles	d. Menton	voir N° 9.	
312	Monlèon (de) Sylvio	d. Roquebrun Cap M ^{ns}	voir N° 47.	
313	Monnet Emile	d. Cannes	voir N° 88.	
314	Montessan Victorin	Conseiller d'arrondissement		
315	Monteux Gaston	délégué de Vallauris	voir N° 1.	
316	Moriez Albert	Conseiller Général		
317	Moschetti Jean. 1 ^{er}	délégué de Menton	voir N° 9.	
318	Moschetti Jean. 2 ^e	d. Moulinet	voir N° 32.	
319	Mouffler Louis	d. Menton	voir N° 9.	
320	Mouraille Léon	d. Gattieres	voir N° 204.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
321	Mouton Auguste	délégué de Bar	voir N° 275	
322	Mouton Louis	Conseiller d'arrondissement		
323	Muraour Jacquin	délégué de Cannes	voir N° 88	
324	Musso Etienne	„ S ^t André	voir N° 129.	
325	Namin Ferni	„ Antibes	voir N° 13.	
326	Navoni Charles	„ Menton	voir N° 9.	
327	Nebout Jules	„ Cagnes	voir N° 130.	
328	Nicolas André	„ Villeneuve d'Entrevaux	Arnaud Venance	
329	Nikard Jean	„ Sospel	voir N° 217.	
330	Noble Jean	„ Cannes	voir N° 88.	
331	Oddo Jean. N ^e	„ Cantaron	voir N° 139.	
332	Olivari Antoine	Conseiller Général		
333	Olivier Félix	Conseiller d'arrondissement		
334	Orengo Charles	délégué de Sospel	voir N° 217.	
335	Ossola Jean	député		
336	Palanque François	délégué de Valbonne	voir N° 188.	
337	Paoli Joseph	Conseiller d'arrondissement		
338	Pasqualini Julien	délégué de Cagnes	voir N° 130.	
339	Passeron Charles	Conseiller d'arrondissement		
340	Passeron Cléry	délégué de Roquebrun-Figat	Alziary Emile	
341	Passeron Constant	„ Feillon	Maria Auguste	
342	Pastorelli Honoré	„ Beausénil	voir N° 23.	
343	Pavy François	„ Belvédère	Guigo Ignace	
344	Péghion Florentin	„ Coaraze	voir N° 229	
345	Péghion François	„ Castellon	voir N° 6.	
346	Péghion Horace	„ Castillon	Amadi Ange	
347	Peirani Marius	„ S ^t Escarène	Canet Antoine	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
348	Ferimond Eugène	délégué de Grasse	voir N° 5	
349	Fesetto Etienne	Conseiller d'Arrondissement		
350	Ficard Georges	délégué de Nice	voir N° 43	
351	Pierruquel Charles	„ Mandélieu	voir N° 198.	
352	Pièrri Valère	„ Nice	voir N° 43	
353	Piquemal Charles	„ Roquebrune Cap M ^{rs}	voir N° 47.	
354	Pointr Joseph	„ Le Cannet	voir N° 49	
355	Porre Félix	„ Escagnolle	Chiris Clément	
356	Portanier Désiré	„ Cagnes	voir N° 130	
357	Pourel André	„ Spéracède	Mouis Joseph	
358	Pourchier Jean	„ Beuil	Chaix Antoine	
359	Primiéro Maurice	„ Gorbio	Augier Antoine	
360	Quiquat Emile	„ Roquebrune Cap M ^{rs}	voir N° 47	
361	Raibaud Pierre	„ Vallauris	voir N° 1.	
362	Raiberti Raminis	Conseiller Général		
363	Rami Joseph	délégué de S ^t Sauveur	voir N° 237.	
364	Ramin Adolphe	„ Roubion	Bueil François	
365	Rancurel Louis	„ Guillaumes	voir N° 3.	
366	Raper Joseph	„ Courvette Loup	voir N° 162.	
367	Raybaud Angelin	„ Ascros	Dalmas Louis	
368	Raybaud Joseph	„ S ^t Antonin	Chier François	
369	Raybaud Josephin	„ S ^t Paul	Bordo Jean. B ^{te}	
370	Raynaud Jean	Conseiller d'Arrondissement		
371	Raynaud Léopold	délégué de La Roquette / Var	voir N° 37.	
372	Rebat Victor	„ La Grinière Victor	voir N° 90	
373	Rebufel François	„ Cannes	voir N° 88	
374	Rebuffel Léonce	„ Valderoure	Veyan Etienne	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
375	Rebuffel Louis	délégué de Séranon	Jausseran Augustin	
376	Repaire François	„ Feille	voir N° 73.	
377	Revel Antoine	„ S ^t Agnès	voir N° 250.	
378	Revel Louis	Conseiller Général		
379	Revelat Henri	délégué au Cannet	voir N° 49.	
380	Rey Arthur	„ Breil	voir N° 92.	
381	Rey Théodore	„ S ^t Cézaire	voir N° 24.	
382	Ricci Charles	„ Breil	voir N° 92.	
383	Ricci Charles	„ Cannet	voir N° 88.	
384	Ricolfi Humbert	député		
385	Ricord Honoré	délégué de Vallauris	voir N° 1.	
386	Robaut François	„ La Brinelle. Victor	voir N° 90	
387	Robaut Jean	„ Feillon	voir N° 341.	
388	Robini Félix	„ Belvédère	voir N° 343.	
389	Robini Grégoire	„ La Colère. V ^{ice}	voir N° 211	
390	Robini Paul	„ S ^t Laurent du Var	voir N° 17.	
391	Robion Firmin	„ Beuil	voir N° 358.	
392	Rocca Ernest	„ Gorbio	voir N° 359	
393	Rocca Serra (de) Raphaël	„ Villepauche	voir N° 29.	
394	Rontani Jacques	„ Tence	voir N° 52.	
395	Roscian Philippe	„ Breil	voir N° 92.	
396	Rosset Pierre	„ Drap	voir N° 19.	
397	Rossetti Benjamin	„ La Turbie	voir N° 279.	
398	Roubaudi Félix	„ Uelle	voir N° 48.	
399	Roure Victor	„ Beausoleil	voir N° 23.	
400	Roustan Jean	„ Auribeau	Mauran Louis	
401	Roux César	„ Bairols	Blanc Baptiste	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
402	Roux Déniré	délégué du Rouret	voir N° 65	
403	Roux Hubert	« Bourrette-Sevens	voir N° 31	
404	Roux Paul	« L'Escarène	voir N° 349.	
405	Rovéry Maurice	Conseiller Général		
406	Rue Marius	délégué de Gréolières	Boudon Fortuné	
407	Salvago Georges	Conseiller Général		
408	Saramito Louis	Conseiller d'arrondissement		
409	Savournin Eugène	délégué de Capnes	voir N° 130	
410	Scoffier Edouard	Conseiller Général		
411	Séassau Pierre	délégué de Villepauque	voir N° 29	
412	Ségué Jean ^{M^e}	« Roure	voir N° 181.	
413	Seytre Pierre	« Causols	Hugues-Hugues Antoine	
414	Sigaut François	« Colomars	voir N° 87.	
415	Somaini Bernard	« Mandelieu	voir N° 198.	
416	Sozio Joseph	« Grasse	voir N° 5.	
417	Sublet Jacques	« Beausoleil	voir N° 23.	
418	Caladoire Jean ^{M^e}	« Tence	voir N° 190.	
419	Bestas Gaston	« Menton	voir N° 9.	
420	Bestoris Albert	« Antibes	voir N° 13.	
421	Bestoris Romain	« Marie	Ginge Sauveur	
422	Bissier Michel	« Roquebrune Cap ^{M^e}	voir N° 17.	
423	Boesca Antoine	Conseiller d'arrondissement		
424	Borcat Zéphirin	délégué du Gard	Guérin Claude	
425	Corre Joseph	« Isola	voir N° 282.	
426	Cournaire Gustave	« Grasse	voir N° 5.	
427	Crastoux Honoré	« Villeneuve Loubet	voir N° 154.	
428	Cruchi Albert	Conseiller d'arrondissement		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
429	Loruchi François	délégué de Lucéram	voir N° 91.	
430	Velli Gaston	" Nice	voir N° 43	
431	Verdeil Jean	" Nice	voir N° 43.	
432	Verdet Josephin	" S ^t Paul	voir N° 369.	
433	Vial Marius	" Cagnes	voir N° 130.	
434	Viborel Charles	Conseiller d'arrondissement		
435	Vidal Paul	délégué de Cabris	Cavallieri Clément	
436	Virorello Benoit	" Breil	voir N° 92.	
437	Virorello Charles	" Breil	voir N° 92.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A *Nice*, le 10 avril 1926.

signé: *a. Benedetti*

DÉPARTEMENT

des Alpes-Maritimes

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU *1^{er}* BUREAU DE VOTE.

(N°s *1* à *138* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *10 août 1926* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Abou Jean-Baptiste délégué de Vallauris		<u>A.H.</u>			
2	Adriani Etienne délégué de Lantosque		<u>A.H.</u>			
3	Agnelly Julien délégué de Quillanmes		<u>A.H.</u>			
4	Aillaud Cyrille délégué de La Croix		<u>A.H.</u>			
5	Albert Eugène délégué de Grasse		<u>A.H.</u>			
6	Albin François délégué de Castellon		<u>A.H.</u>			
7	Allégre Joseph délégué de Vallauris		<u>A.H.</u>			
8	Alzéal Thérèse délégué de Pailas		<u>A.H.</u>			
9	Amoretti Antoine délégué de Menton		<u>A.H.</u>			
10	André Joseph délégué d'Amirat		<u>A.H.</u>			
11	Andréa Félix délégué de Calicon		<u>A.H.</u>			
12	Anfond Louis délégué de Cap d'Ail		<u>A.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	Angeleri Auguste délégué d'Antilles	Guénot Maurice suppléant d'Antilles	<u>J.H.</u>			
14	Arago François Conseiller général		<u>J.H.</u>			
15	Ardisson Ernest délégué de Mougins		<u>J.H.</u>			
16	Armanet Gaston délégué de Pégomas		<u>J.H.</u>			
17	Arnaud Léonard délégué de St. Laurent. de. Var		<u>J.H.</u>			
18	Arnaud Martin Conseiller d'arrondt.		<u>J.H.</u>			
19	Arnulf Etienne délégué de Drap		<u>J.H.</u>			
20	Arnulf Gaston Conseiller général		<u>J.H.</u>			
21	Aubert Marius délégué de Thiers		<u>J.H.</u>			
22	Audibert Antoine délégué des Fèves		<u>J.H.</u>			
23	Audoly Arthur délégué de Beausoleil		<u>J.H.</u>			
24	Aune Fernand délégué de St. Cézaire		<u>J.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et, QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Aussel Joseph délégué de Biot		<i>J.H.</i>			
26	Aussel Nicolas suppléant d'Antibes		<i>J.H.</i>			
27	Autran Népomucène délégué de Puget-Thénier		<i>J.H.</i>			
28	Ayraud Joseph délégué de Valdeblore		<i>J.H.</i>			
29	Bailet Gabriel délégué de Villefranche		<i>J.H.</i>			
30	Bailet Joseph délégué et assermenté		<i>J.H.</i>			
31	Bailet Joseph délégué de Fourrette-Lévens		<i>J.H.</i>			
32	Bailon Ernest délégué de Moulinet		<i>J.H.</i>			
33	Barbary Fernand délégué de Carrad		<i>J.H.</i>			
34	Baréty Léon Député		<i>J.H.</i>			
35	Bartolozzi Joseph délégué de Grasse		<i>J.H.</i>			
36	Bassaragette André délégué de La Gaude		<i>J.H.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	Baud Charles délégué de la Roquette. S. Var		<i>J.H.</i>			
38	Baud Jules délégué d'Antares		<i>J.H.</i>			
39	Baud Pierre délégué de Collongues		<i>J.H.</i>			
40	Baudin Jean délégué de Piéne		<i>J.H.</i>			
41	Baudin Edouard Conseiller général		<i>J.H.</i>			
42	Baudoin Eugène délégué de Gilette		<i>J.H.</i>			
43	Baudon Jacques délégué de Nise		<i>J.H.</i>			
44	Bay Charles délégué de Villefranche		<i>J.H.</i>			
45	Bay Frédéric délégué de Villefranche		<i>J.H.</i>			
46	Beaume Auguste délégué d'Erze		<i>J.H.</i>			
47	Bedout Félix délégué de Roquebrunp. C. M. M.		<i>J.H.</i>			
48	Bélangier Paul délégué d'Utelle		<i>J.H.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	Bellet Jean Baptiste délégué du Cornet		<u>A.H.</u>			
50	Belletrud Michel Conseiller Général		<u>A.H.</u>			
51	Bellier François délégué de Péone		<u>A.H.</u>			
52	Bellissim Alexandre délégué de Vence		<u>A.H.</u>			
53	Bellon Marius délégué de St Auban		<u>A.H.</u>			
54	Bénès Louis délégué de St Laurent du Var		<u>A.H.</u>			
55	Bénaud Eugène Joseph délégué de Roquefort		<u>A.H.</u>			
56	Bérenger Eugène délégué du Brac		<u>A.H.</u>			
57	Bérenger Léon délégué de St Jeannet		<u>A.H.</u>			
58	Bergondi Louis délégué de Valdeblore		<u>A.H.</u>			
59	Bermond Joseph Conseiller Général		<u>A.H.</u>			
60	Bermond Pierre Conseiller Général		<u>A.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	Bernard Auguste délégué de Houans-Fortoul		<u>J.H.</u>			
62	Bernard Joseph délégué de Quasse		<u>J.H.</u>			
63	Bernard Paul délégué du Cannet	Cornaglia Joseph suppléant	<u>J.H.</u>			
64	Bernardi (de) Paul délégué de Vallauris		<u>J.H.</u>			
65	Bertrand Jean délégué du Rouret		<u>J.H.</u>			
66	Biquet Antoine délégué de Nice		<u>J.H.</u>			
67	Binon François délégué de Villefranche		<u>J.H.</u>			
68	Blacas Alfred délégué de Venne		<u>J.H.</u>			
69	Blanc François délégué d'Aigles		<u>J.H.</u>			
70	Blancard Marius délégué de la Colle		<u>J.H.</u>			
71	Blancart Adrien délégué de Duranus		<u>J.H.</u>			
72	Blancher Alexis délégué de Menton		<u>J.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et, QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE- DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	Blanchi Albert délégué de Peille		<u>A.H.</u>			
74	Bonfante Jacques délégué de Fontan		<u>A.H.</u>			
75	Bonhomme Siderin délégué d'Andon		<u>A.H.</u>			
76	Bonifassi Jean. Bapté délégué de Villefranchi.		<u>A.H.</u>			
77	Bonnard Jean. B ^{te} délégué de Beausoleil		<u>A.H.</u>			
78	Bonnet Emile délégué de Nice		<u>A.H.</u>			
79	Bosio Henri délégué de Menton		<u>A.H.</u>			
80	Botton Claude délégué de Saorge		<u>A.H.</u>			
81	Boucanier Henri délégué de Grasse		<u>A.H.</u>			
82	Boulangier Edmond délégué du Cannet		<u>A.H.</u>			
83	Bourgois Joseph délégué d'Antibes		<u>A.H.</u>			
84	Bouveau Aimé délégué d'Antibes		<u>A.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	Boyer François Conseiller d'arrondissement		<i>G.A.</i>			
86	Boyer François délégué de Saorge		<i>A.P.H.</i>			
87	Braquet Jean. Bapt ^e délégué de Colomars		<i>A.P.H.</i>			
88	Brun Benoit délégué de Cannes		<i>A.P.H.</i>			
89	Brunetti Louis délégué de Menton		<i>A.P.H.</i>			
90	Buonafet Marius délégué de la Trinité		<i>A.P.H.</i>			
91	Cabriel Félix délégué de Luceram		<i>A.P.H.</i>			
92	Cairaschi Paul délégué de Breil		<i>A.P.H.</i>			
93	Caisson Alexandre délégué de Mouans-Sartoux		<i>A.P.H.</i>			
94	Caisson Baptistin délégué de Villars		<i>A.P.H.</i>			
95	Caisson Rodolinde délégué de Cortes		<i>G.A.</i>			
96	Calviera François délégué de Nice		<i>A.P.H.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
97	Calbiera Joseph délégué de Lèves		<u>J.H.</u>			
98	Camous Louis délégué de Châteauneuf-Loulié		<u>J.H.</u>			
99	Canestrier Léon délégué de St. Martin - de - Var		<u>J.H.</u>			
100	Capron André Conseiller Général		<u>J.H.</u>			
101	Caqueray (de) Robert délégué de St. Martin - Vésulley		<u>J.H.</u>			
102	Caremil Etienne Conseiller d'Arrondissement		<u>J.H.</u>			
103	Carlavan Jean délégué d'Opis		<u>J.H.</u>			
104	Carlavan Marius délégué de Cipières		<u>J.H.</u>			
105	Charles Jean Baptiste délégué de la Colle		<u>J.H.</u>			
106	Carlou Joseph délégué de St. Blaise		<u>J.H.</u>			
107	Carton Léon délégué de Vallauris		<u>J.H.</u>			
108	Castiglia Jean délégué de Aise		<u>J.H.</u>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	Caubin Charles délégué de Fouët. Estarène		<u>J.P.H.</u>			
110	Caubin Joseph délégué de Pempmeirade		<u>J.P.H.</u>			
111	Carzenave Jean délégué de Roquestéron. Grasse		<u>J.P.H.</u>			
112	Chais Étienne délégué de Sallaquiffon		<u>J.P.H.</u>			
113	Chomary Marius délégué de la Colle		<u>J.P.H.</u>			
114	Charabot Eugène Conseiller Général		<u>J.P.H.</u>			
115	Charrier François Conseiller d'Arrondissement		<u>J.P.H.</u>			
116	Chauve Augustin Conseiller d'Arrondissement		<u>J.P.H.</u>			
117	Chiabaut Paul délégué de Beausoleil		<u>J.P.H.</u>			
118	Chianica Joseph délégué de Saorge		<u>J.P.H.</u>			
119	Chiris Georges Conseiller Général		<u>J.P.H.</u>			
120	Ciais Honoré délégué de Rimplas		<u>J.P.H.</u>			

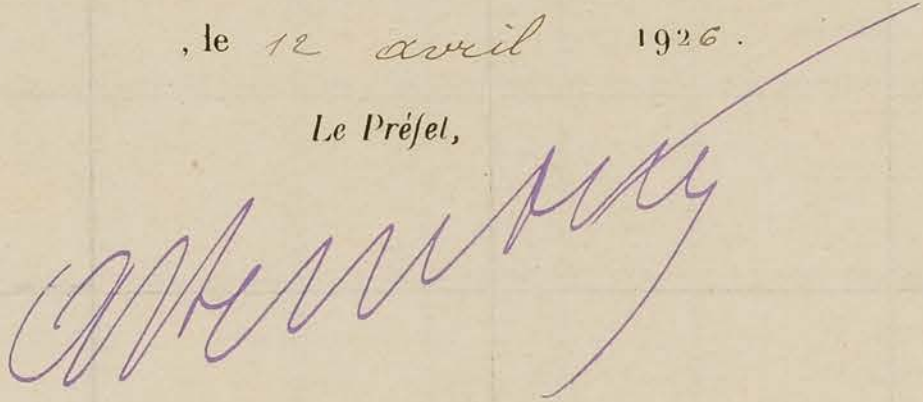
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
121	Ciais Joseph délégué de Beaulieu		<i>GH</i>			
122	Ciais Pascal délégué de Beaulieu		<i>GH</i>			
123	Ciaudo Denis délégué de Nice		<i>A.H.</i>			
124	Civatte Gustave délégué de Roquefort		<i>A.H.</i>			
125	Clerissi Gaspard délégué d'Aspremont		<i>A.H.</i>			
126	Clerissi Joseph délégué de Tournafort		<i>A.H.</i>			
127	Clessy Alexandre délégué de Nice		<i>A.H.</i>			
128	Cluny Emmanuel délégué de Menton		<i>A.H.</i>			
129	Colomas Louis délégué de St André		<i>A.H.</i>			
130	Constant Charles délégué de Cagnes s. mer		<i>A.H.</i>			
131	Corniglion Alfred délégué de Roquebillière		<i>A.H.</i>			
132	Corniglion Philippe Conseiller Général		<i>A.H.</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
133	Corporandus Basile délégué de Puget-Thénière		<u>P.H.</u>			
134	Cotton André délégué de Contes		<u>P.H.</u>			
135	Coulomp Louis délégué du Cannet		<u>P.H.</u>			
136	Courbe. Michollet Gustave délégué de Courbevaux		<u>P.H.</u>			
137	Courth Pierre délégué de Peymeinade		<u>P.H.</u>			
138	Cristini Antoine délégué de Lantosque		<u>P.H.</u>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent trente huit* électeurs.

A *Nice*, le *12 avril* 1926.

Le Préfet,

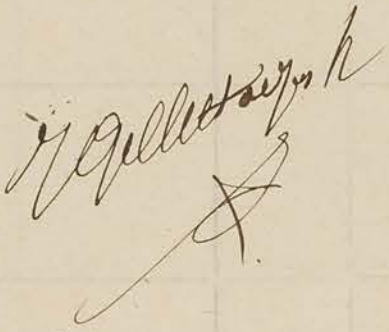


ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent trente huit* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.


_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,



Carmelle



DÉPARTEMENT

des Alpes-Maritimes

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2^e BUREAU DE VOTE.

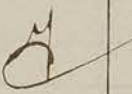






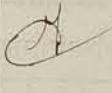




(N°s *139* à *273* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le *10 avril 1926* et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.





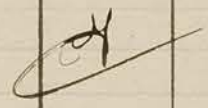







On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.













La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
139	Dalbéra Marius délégué de Cantaron					
140	Dalbéra Victor Conseiller d'arrondissement					
141	Dalbouse Eugène délégué d'Gloude					
142	Daniel Alexandre délégué de Lierche					
143	Daniel Frédéric délégué de Claus					
144	Daniel Michel délégué de Lospel					
145	Dapuis Fernand délégué d'Antibes					
146	Darmus Léopold délégué de Mouguins					
147	Daumasson Benoit délégué de Conseques					
148	Decanale Joseph délégué de Cap. d'Ail					
149	Déchame Emile délégué de St Laurent-du-Vers					
150	Dejovanni Jacques Conseiller d'arrondissement					





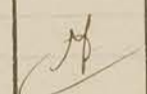

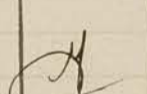


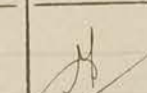
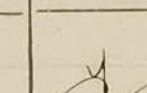

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
151	Deleuse Alfred délégué de Blausac		<i>A</i>			
152	Demarie Louis délégué de Nice		<i>A</i>			
153	Deudon Paul délégué de Nice		<i>A</i>			
154	Dol Léopold délégué de Villeneuve-Loubet		<i>A</i>			
155	Domenge Joseph délégué du Broc		<i>A</i>			
156	Domérgo Charles délégué du Riquet		<i>A</i>			
157	Domérgo Michel délégué de Sospel		<i>A</i>			
158	Donadei Alfred Conseiller général		<i>A</i>			
159	Dragon Baptiste délégué de Lantosque		<i>A</i>			
160	Dubarry Albert délégué de Beaulieu		<i>A</i>			
161	Dubois Paul délégué de Beausoleil		<i>A</i>			
162	Dubet Louis délégué de Fourrette-S. Loup		<i>A</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
163	Dulon Louis délégué de Roqueb. Cap. Martin					
164	Dumont Albert délégué de Cagnes					
165	Dunan Victor délégué de Villefranche					
166	Duprez Antoine délégué de Toudon					
167	Durand Just Conseiller Général					
168	Emelina François délégué de Malaussène					
169	Escarnas Gabriel délégué de Cannes					
170	Estable Barthélemy délégué de la Roquette - S. Lique					
171	Establet Raoul Conseiller d'arrond ^t .					
172	Evrard Alexandre délégué de Beausoleil					
173	Fabret Pierre Conseiller d'arr ^t .					
174	Faraut Celestin Conseiller d'arrond ^t .					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
175	Jaraut Eugène délégué de la Tour		<i>M</i>			
176	Jayssat Joseph délégué de Cognac		<i>M</i>			
177	Jelce Dominique délégué de Cognac		<i>M</i>			
178	Jelken Adolphe Conseillers d'arrond.		<i>M</i>			
179	Jéraud Albert délégué de Rignac		<i>M</i>			
180	Jéraud Léon délégué de Nive		<i>M</i>			
181	Jernier André délégué de Rouss		<i>M</i>			
182	Jesch François délégué de St-Jean		<i>M</i>			
183	Flandrin Charles délégué de Beausoleil		<i>M</i>			
184	Pontana François délégué de Menton		<i>M</i>			
185	Ponastiers Jacques délégué du Carnet		<i>M</i>			
186	Ponnari Théophile délégué de Menton	suppléant (l'onten anton)	<i>M</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
187	Foucard Jean délégué de Châteauneuf-Grasse					
188	Foucard Pierre délégué de Valbonnais					
189	Foucard Cresp Antoine Conseiller Général					
190	Fournet Marius délégué de Venise					
191	Franc Aimé délégué de Cannes					
192	Fulconis Etienne délégué de St. Etienne-Redon					
193	Fulconis Louis Conseiller Général					
194	Funel Hubert délégué de Caille					
195	Funel Louis délégué de Gourdon					
196	Funel Paul délégué de St. Vallier					
197	Gandolphe Jean délégué de Cannes					
198	Gandolphe Laurent délégué de Mandelieu					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
199	Garcin Jules délégué de Grasse		<i>H</i>			
200	Garidelli Victor délégué de Castagnès		<i>H</i>			
201	Garnier Edouard délégué de Gathières		<i>H</i>			
202	Garrel Félix Conseiller d'arrond ^t		<i>H</i>			
203	Gasiglia André Conseiller général		<i>H</i>			
204	Gasiglia Théodore Conseiller général		<i>H</i>			
205	Grassin Louis Conseiller général		<i>H</i>			
206	Gastaud François délégué de Bendejun		<i>H</i>			
207	Gastaud Jérôme délégué d'Antibes		<i>H</i>			
208	Gastaud Léandre délégué de Fourrette. du Château	Langeri Michel Suppléant de Fourrette. du Château	<i>H</i>			
209	Gastaud Pierre délégué de Revest		<i>H</i>			
210	Gauthier Charles délégué d'Entrevaux		<i>H</i>			







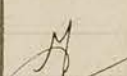


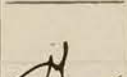

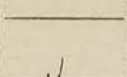
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
211	Chautier Baptistin délégué de la Bollène Vedubis					
212	Chautier Pierre délégué de Nice					
213	Chayraud François Conseiller d'arrondissement					
214	Chazagne Laurent Conseiller d'arrondissement					
215	Chazagnaire Jean délégué de Carnes					
216	Chaziello François Conseiller d'arrond ^t .					
217	Chaziello Paul délégué de Sospel					
218	Chazignaire Jean. B ^t délégué de Vallauris					
219	Chazignaire Marius Conseiller d'arr ^t .					
220	Chenovesi Séraphin délégué de Sospel					
221	Georges Honoré délégué de Grasse					
222	Chermond François délégué de St. Etienne de Tiné					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
223	Chiraldi Auguste délégué de Clans		X			
224	Cianotti Antonin Conseiller Général		X			
225	Cianton Laurent délégué d'Orze		X			
226	Chiaume Alexandre délégué de Berre-les-Alpes		X			
227	Chiaume Jean délégué de Villefranche		X			
228	Chilletta de St Joseph Jean délégué de Levens		X			
229	Chilli Théophile délégué de Coarasse		X			
230	Chimello Octave délégué de Nice		X			
231	Chinoyer Alphonse Conseiller d'arrt.		X			
232	Chioan Joseph délégué de Roquefort-C. Martin		X			
233	Chioanni Joseph délégué de Ponton		X			
234	Chordan Joseph délégué de St Jean Cap Ferrat		X			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR-CONSTANT LE VOTE.			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
235	Cyraud Henri délégué de Vence		<i>H</i>			
236	Cyraud Auguste délégué de Nice		<i>H</i>			
237	Cylacé Etienne délégué de St. Lambert		<i>H</i>			
238	Cyrac Marius délégué de St. Légers		<i>H</i>			
239	Cyrinda Edouard Député		<i>H</i>			
240	Cyige Jean délégué de St. Jean Cap. St.		<i>H</i>			
241	Cyignard François délégué de Nice		<i>H</i>			
242	Cyigo Louis délégué de Roquebillière		<i>H</i>			
243	Cyigo Quentin délégué de Venanson		<i>H</i>			
244	Cyigonis Jean délégué de Roquebillière		<i>H</i>			
245	Cyillaumont Charles délégué de Antibes		<i>H</i>			
246	Cyizol Auguste délégué de Grasse		<i>H</i>			

7

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
247	Hancry Félix délégué de la Tour		<i>H</i>			
248	Huques Jeanmies délégué de Quatte		<i>H</i>			
249	Scard Louis délégué du Carnet		<i>H</i>			
250	Imbert Jean délégué de St. Agnes	Hemai Michel suppléant	<i>H</i>			
251	Isnard blai délégué de Cuébris		<i>H</i>			
252	Issautier Antoine délégué de St. Dolmat. b. b. b.		<i>H</i>			
253	Issautier Bernard délégué de St. Etienne. de. Zinea		<i>H</i>			
254	Issert Jean. Bapté délégué de Grasse		<i>H</i>			
255	Izoc Arthemion Conseiller d'arrt.		<i>H</i>			
256	Jaume César délégué de la Gaude		<i>H</i>			
257	Jausseran Gustave délégué de Bouffon		<i>H</i>			
258	Jacour René délégué de Carnet		<i>H</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
259	Ladoux Georges délégué d'Antibes					
260	Santelme Paul délégué de St. Laurent du Var					
261	Laugie Joseph délégué de Vallauris					
262	Laugier Adrien délégué de Briançonnet					
263	Laugier Joseph délégué d'Antibes					
264	Laurenti Auguste délégué de Nice					
265	Laurenti Charles délégué de Roquebrun. Cap. M ^{rs}					
266	Leclerc Emile délégué de Biot					
267	Léon Camille délégué de Cannes					
268	Liantaud Joseph délégué de St. Martin. d'Antibes					
269	Lions Antoine délégué de Les Mijouls					
270	Lions Joseph délégué de Sigale					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent trente-cinq* électeurs.

A

Nice

, le

12 avril

1926.

Le Préfet,

[Signature]

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent trente cinq* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.
_____ le 2^e idem.
_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

[Signature]

Les Scrutateurs,

[Signature]
[Signature]
[Signature]

COMMUNE de _____

Section 3^e

Table _____

FEUILLE

DE

DEPOUILLEMENT DE SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAL
	123456789 10	123456789 20	123456789 30	123456789 40	123456789 50	123456789 60	123456789 70	123456789 80	123456789 90	123456789 100	
Charabot											109
Arago											61
Blanc											1
Nul											1

Le Président,
Abelle

Les scrutateurs,
Bois
Hosier
Juchy

164

Section 2^e

Table

COMMUNE de

FEUILLE

DE

DEPOUILLEMENT DE SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX										TOTAL	
	123456789 10	123456789 20	123456789 30	123456789 40	123456789 50	123456789 60	123456789 70	123456789 80	123456789 90	123456789 100		
Charabot												84
Orago												49
Bivard												1
Boutin à Charabot												1

Les scrutateurs
Paul
Trincé-Dumont
7th Jouy

La Préfecture
St Pierre

Section jeu

COMMUNE de _____

Table _____

FEUILLE

DE

DÉPOUILLEMENT DE SCRUTIN

NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX									TOTAL	
	123456789 10	123456789 20	123456789 30	123456789 40	123456789 50	123456789 60	123456789 70	123456789 80	123456789 90		123456789 100
Arago											56 (cinquante six)
Charabot											80 (quatre vingt)
Bulletin blancs											1 (un)
Bulletin noirs											1 (un)

Le Président
J. Gillet

Les scrutateurs
J. P. ...
Carmille
1 Maire

DÉPARTEMENT

des Alpes-Maritimes

MODÈLE n° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3^e BUREAU DE VOTE.

(N^{os} 274 à 437 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 10 avril 1876 et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
274	Maffet Emmanuel délégué de Châteauneuf-Saint-Étienne		Uly			
275	Maffet Hippolyte délégué du Bar		Uly			
276	Maicas Auguste Conseiller d'arrondissement		Uly			
277	Maicas Philippe délégué de Gillette		Uly			
278	Maissa Louis délégué de St-Martin-Viviers		Uly			
279	Maitre Alfred délégué de La Turbie		Uly			
280	Malaustrère François délégué de Massoins		Uly			
281	Mallet Jean délégué de Monpéroux		Uly			
282	Mallet Pierre délégué d'Isola		Uly			
283	Mandine Florentin délégué de Châteauneuf- S'Estimons		Uly			
284	Mansse Charles délégué du Carmet		Uly			
285	Marchessaux Emile délégué de St-Laurent-de-Vau		Uly			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'AS-ESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
286	Marescalchi Henri délégué du Cap d'Aïd		<i>[Signature]</i>			
287	Mari Alexandre délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
288	Mari Eugène délégué de Cortes		<i>[Signature]</i>			
289	Martin Albert délégué de S ^t Martin-Vieille		<i>[Signature]</i>			
290	Martin Jean, délégué de S ^t Jean Cap-Ferrat		<i>[Signature]</i>			
291	Martini Fortuné. délégué de Font-sur-Mer		<i>[Signature]</i>			
292	Martiny Albert délégué de Bando		<i>[Signature]</i>			
293	Martiny Emmanuel délégué de Roquebrune- Cap-Martin		<i>[Signature]</i>			
294	Mas Louis délégué d'Antibes		<i>[Signature]</i>			
295	Matteudi Scraphin, Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
296	Maubert Honoré délégué de Pégomas		<i>[Signature]</i>			
297	Maurier Gratien délégué de Courmayeur		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
298	Mauran Léon délégué de St-Martin du Var		<i>[Signature]</i>			
299	Maurat Ernest délégué de Seteille		<i>[Signature]</i>			
300	Maurin Pierre Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
301	Médecin Jean délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
302	Menguerud Marc-Edm. délégué du Mas		<i>[Signature]</i>			
303	Menn Auguste délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
304	Mercier René délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
305	Michel Joseph délégué de Balmis		<i>[Signature]</i>			
306	Michel Jules délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
307	Micholis Alfred délégué de Bizançon		<i>[Signature]</i>			
308	Millo Emmanuel Conseiller d'arrondissement		<i>[Signature]</i>			
309	Miquelis Joseph délégué de Poreffue		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'AS-ESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
310	Miquelis Joseph délégué de Villars		Uuy			
311	Molinari Charles délégué de Meutaz		Uuy			
312	Montios (de) Sylvie délégué de Proquebranne. Cap-Martin		Uuy			
313	Monnet Emile délégué de Cannes		Uuy			
314	Montessan Victorin Conseiller d'arrond.		Uuy			
315	Monteuc Gaston délégué de Vallauris		Uuy			
316	Moriez Albert Conseiller Général		Uuy			
317	Moschetti Jean-B ^t délégué de Meutaz		Uuy			
318	Moschetti Jean-B ^t délégué de Montind		Uuy			
319	Moufflet Louis délégué de Meutaz		Uuy			
320	Mouraille Lior délégué de Gattieres		Uuy			
321	Mouton Auguste délégué du Bar		Uuy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
322	Mouton Louis Conseiller d'arront.		Uly			
323	Muraour Jacquin délégué de Carnus		Uly			
324	Musso Etienne délégué de S'André		Uly			
325	Nassin Henri délégué d'oubibes		Uly			
326	Naroni Charles délégué de Mouton		Uly			
327	Nebout Jules délégué de Carnus		Uly			
328	Nicolas André délégué de Villeneuve d'Entremmes		Uly			
329	Nitarid Jean délégué de Sospé		Uly			
330	Noble Jean délégué de Carnus		Uly			
331	Oddo Jean-Bapt. délégué de Cantaron		Uly			
332	Olivari Antoine Conseiller Général		Uly			
333	Olivier Félix Conseiller d'arront.		Uly			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
334	Orsengo Charles délégué de Torgu		Uuy			
335	Ossola Jean délégué		Uuy			
336	Palanque François délégué de Valbonne		Uuy			
337	Paoli Joseph Conseiller d'arront.		Uuy			
338	Paspualini Julien délégué de Caprus		Uuy			
339	Passeron Charles Conseiller d'arront.		Uuy			
340	Passeron Lévy délégué de République Bugey		Uuy			
341	Passeron Constant délégué de Peillon		Uuy			
342	Pastorelli Honoré délégué de Beauséjour		Uuy			
343	Pavy François délégué de Belvédère		Uuy			
344	Peglion Marc délégué de Coaraze		Uuy			
345	Peglion François délégué de Castellon		Uuy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
346	Peglis, Horace délégué de Castillon		Muy			
347	Peirani Marius délégué de l'Escarini		Muy			
348	Perrismond Eugène délégué de Grosse		Muy			
349	Pissetto Etienne Conseiller d'avant.		Muy			
350	Picard Georges délégué de Nice		Muy			
351	Pierruques Charles délégué de Mandelive		Muy			
352	Pietro Valin délégué de Nice		Muy			
353	Pignemal Charles délégué de Roquebaron Cap-Martin		Muy			
354	Poinet Joseph délégué de Carrost		Muy			
355	Porre Félix délégué d'Escragnottes		Muy			
356	Postanier Désiré délégué de Cagnes		Muy			
357	Pourcel André délégué de Spiracide		Muy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'AS-ESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
358	Pourchier Jean délégué de Bueil		<i>[Signature]</i>			
359	Primiero Maurice délégué de Gorbis		<i>[Signature]</i>			
360	Pinquart Emile délégué de Rognes Cap-Martin.		<i>[Signature]</i>			
361	Raibaut Pierre délégué de Vallan		<i>[Signature]</i>			
362	Raiberti Flaminio Conseiller Général Sintur		<i>[Signature]</i>			
363	Rassi Joseph délégué de S. Maurice		<i>[Signature]</i>			
364	Ramin Adolphe délégué de Roubion		<i>[Signature]</i>			
365	Rancurel Louis délégué de Guillems		<i>[Signature]</i>			
366	Rapet Joseph délégué de Faurétte- sur-Loup		<i>[Signature]</i>			
367	Raybaud Auguste délégué de S. Denis		<i>[Signature]</i>			
368	Raybaud Joseph délégué de S. Antoine		<i>[Signature]</i>			
369	Raybaud Joseph délégué de S. Paul		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
370	Raymond Jean Conseiller d'arrondissement		Uly			
371	Raymond Léopold délégué de la Baquette L-sur-Var		Uly			
372	Rebat Victor délégué de la Trinité		Uly			
373	Rebuffel Francis délégué de Camus		Uly			
374	Rebuffel Lince délégué de Valderonne		Uly			
375	Rebuffel Louis délégué de Sraucq		Uly			
376	Repaire Francis délégué de Pille		Uly			
377	Revel Antoine délégué de 1 ^{er} Capris		Uly			
378	Revel Louis Conseiller général		Uly			
379	Revelat Henri délégué du Camet		Uly			
380	Rey Arthur délégué de Breil		Uly			
381	Rey Eusèbe délégué de 1 ^{er} Cézanne		Uly			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
382	Ricci Charles délégué de Bueil		<i>[Signature]</i>			
383	Ricci Charles délégué de Cormes		<i>[Signature]</i>			
384	Ricolfi Humbert délégué		<i>[Signature]</i>			
385	Ricord Honoré délégué de Valbournis		<i>[Signature]</i>			
386	Robert François délégué de la Ferté		<i>[Signature]</i>			
387	Robert Jean délégué de Pailloy		<i>[Signature]</i>			
388	Robini Félix délégué de Belvidère		<i>[Signature]</i>			
389	Robini Grigore délégué de la Bôlle		<i>[Signature]</i>			
390	Robini Paul délégué de l'Écurat du Var		<i>[Signature]</i>			
391	Robion Firmin délégué de Bueil		<i>[Signature]</i>			
392	Rocca Emile délégué de Corbis		<i>[Signature]</i>			
393	Rocca-Luca (ou) Raphaël délégué de Villeneuve		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
394	Rostani Jacques délégué de France		uy			
395	Roscian Philippe délégué de Brul		uy			
396	Rosset Pierre délégué de Prop		uy			
397	Rossetti Benjamin délégué de la Justice		uy			
398	Roubaudi Félix délégué de Atelle		uy			
399	Roure Victor délégué de Beaussolud		uy			
400	Roustan Jean délégué de Annibeaun		uy			
401	Roux César délégué de Bairois		uy			
402	Roux Pierre délégué de Bourd		uy			
403	Roux Lambert délégué de Courcelle- Leroux.		uy			
404	Roux Paul délégué de l'Escaume		uy			
405	Rovrey Maurice Conseiller Général		uy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'AS-ESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
406	Rue Henri délégué de Trichères		<i>uy</i>			
407	Salvago Georges Conseiller Général		<i>uy</i>			
408	Saramito Louis Conseiller d'arront.		<i>uy</i>			
409	Sarournin Eugène délégué de Casques		<i>uy</i>			
410	Scoffier Edouard Conseiller Général		<i>uy</i>			
411	Seasson Pierre délégué de Villeneuve		<i>uy</i>			
412	Sesque Jean Bapt. délégué de Roure		<i>uy</i>			
413	Seytre Pierre délégué de Caussols		<i>uy</i>			
414	Sigaut Francis délégué de Colomars		<i>uy</i>			
415	Somaini Bernard délégué de Mandelieu		<i>uy</i>			
416	Sozio Joseph délégué de Grasse		<i>uy</i>			
417	Sublet Jacques délégué de Beausolun		<i>uy</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
418	Falsadore Jean Bapt ^{iste} délégué de Nance		uy			
419	Festas Gaston délégué de Neuton		uy			
420	Festaris Albert délégué d'Autibes		uy			
421	Festaris Romain délégué de Marie		uy			
422	Fissier Michel délégué de République Cap. Mart.		uy			
423	Foerca Antoine Conseiller d'arron ^t .		uy			
424	Farent Zéphirin délégué de Bars		uy			
425	Forre Joseph délégué d'Isola		uy			
426	Fournaire Gustave délégué de Grasse		uy			
427	Fraustour Honoré délégué de Villucien- Soubert		uy			
428	Frucki Albert Conseiller d'arron ^t .		uy			
429	Frucki Francis délégué de Lucéran		uy			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
430	Velli Gaston délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
431	Verdeil Jean délégué de Nice		<i>[Signature]</i>			
432	Verdet Joseph délégué de St Paul		<i>[Signature]</i>			
433	Viral Marius délégué de Cagnes		<i>[Signature]</i>			
434	Viborel Charles Conseiller d'arrond.		<i>[Signature]</i>			
435	Vital Paul délégué de Cagnes		<i>[Signature]</i>			
436	Virorello Benoît délégué de Brul		<i>[Signature]</i>			
437	Virorello Charles délégué de Brul		<i>[Signature]</i>			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante quatre électeurs.

A

Nice

, le 12 avril 1926.

Le Préfet,

A. Henry

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent soixante quatre émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

le 2^e idem.

le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Mobler

Les Scrutateurs,

Aug. Berio

Krichi

Jois

Harriel

P. O.

Ci. 163-3

2. 8. 1926

ÉLECTION SÉNATORIALE

du *18 Aout* 1926

Département des *Alpes Maritimes*

M. *Charabon*, élu.

Monsieur le Président

du Sénat

(Secrétariat Général de la Présidence)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

